

UNIVERSITE DE YAOUNDÉ I

**ECOLE NORMALE
SUPERIEURE**

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

**HIGHER TEACHER'S TRAINING
COLLEGE**

DEPARTMENT OF HISTORY



**LES MUTATIONS AGRICOLES DANS
L'ANCIEN ARRONDISSEMENT D'AKOM II :
DE L'AGRICULTURE DES PAYSANS A
L'AGRICULTURE DES ELITES
(1960-2014)**

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention
du diplôme de Professeur d'Enseignement Secondaire Deuxième Grade
(DIPES II) en Histoire

Par :

Paule Simone B. ABOMO MVONDO

Licence en Histoire

Sous la direction de :

Pr. Robert K. KPWANG

Maître de Conférences

Année académique 2014-2015

SOMMAIRE

DEDICACE _____	ii
REMERCIEMENTS _____	iii
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS _____	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS _____	vi
LISTE DES TABLEAUX _____	vii
GLOSSAIRE _____	viii
RESUME _____	ix
ABSTRACT _____	x
INTRODUCTION GENERALE _____	1
CHAPITRE -I- CARTOGRAPHIE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS L'ANCIEN ARRONDISSEMENT D'AKOM II _____	11
A. PRESENTATION DES ATOUTS PHYSIQUES ET HUMAINS DE L'ANCIEN ARRONDISSEMENT D'AKOM II _____	11
B. UNE DIVERSITE DE PRODUITS AGRICOLES _____	20
CHAPITRE -II- LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES 80-90 ET SON INCIDENCE SUR LA PRODUCTION AGRICOLE DANS L'ANCIEN ARRONDISSEMENT D'AKOM II _____	27
A. LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES 80-90 _____	27
B. LA PERCEE DES NOUVELLES CULTURES DE RENTE _____	34
CHAPITRE -III- LA MONTEE SPECTACULAIRE DE L'AGRICULTURE DES ELITES _____	43
A. LES FACTEURS DE L'INSERTION DES ELITES DANS LA PRODUCTION AGRICOLE _____	43
B. LE NOUVEAU VISAGE DE L'AGRICULTURE DANS L'ANCIEN ARRONDISSEMENT D'AKOM I _____	47
CHAPITRE -IV- PROBLEMES ET PERSPECTIVES _____	61
A. PROBLEMES _____	61
B. PERSPECTIVES _____	69
CONCLUSION GENERALE _____	76
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES _____	78
TABLE DES MATIERES _____	95

A mes parents :

- Jacques Roger Mvondo, mon regretté père ;
- Carole Mvondo, née Mbang, mon adorable mère.

REMERCIEMENTS

L'occasion nous est offerte de manifester notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Aussi, nos profonds remerciements s'adressent spécialement au Pr. Robert K. Kpwang, notre directeur de recherche pour sa disponibilité et son suivi régulier qui nous ont permis de mener à terme ce travail .

Nous exprimons également notre reconnaissance aux enseignants du département d'Histoire de l'École Normale Supérieure de Yaoundé et ceux du Département d'Histoire de la faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines : Pr. Salvador Eyezo'o, Pr. Michael Ndobegang, Pr. Eugène Désiré Eloundou, Dr. Joseph Tanga Onana, Dr. Souley Mane, Dr. Achile Elvis Bella , Mme Thérèse Mayi.

Nous remercions aussi les enseignants du Département de Géographie et ceux du Département des Sciences de l'Éducation.

Nos remerciements vont également à l'encontre des informateurs et le personnel des centres de documentation qui ont accepté de mettre à notre disposition, des documents utiles à notre travail.

A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail. Qu'ils trouvent ici nos sincères remerciements.

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ANY	:	Archives Nationales de Yaoundé
AFOP	:	Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la formation Professionnelle dans les Secteurs d'Agriculture, d'élevage, et de Pêche
CDC	:	Cameroon Development Corporation
CHEC	:	China Harbour Engineering Company
CEMAC	:	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENADEC	:	Centre National des Entreprises de Planteurs
ENSA	:	Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie
FONADER	:	Fonds National de Développement Rural
GIC	:	Groupe d'Initiative Commune
HEVECAM	:	Société d'Hévéa du Cameroun
IRAD	:	Institut de Recherche Agronomique et de Développement
MIDEVIV	:	Mission de Développement des Cultures Vivrières
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAGRI	:	Ministère de l'Agriculture
MINRESI	:	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
NPA	:	Nouvelle Politique Agricole
ONCPB	:	Office National de Commercialisation des Produits de Base
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OP	:	Organisation Paysanne
PAS	:	Plan d'Ajustement Structurel
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PFNL	:	Produit Forestier Non Ligneux
PIP	:	Programme d'Investissement Public

PME	:	petite et moyenne entreprise
SODECAO	:	Société de Développement du Cacao
SOCAPALM	:	Société de Palmeraies du Cameroun
STABEX	:	Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation

LISTE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

- Carte N° 1:** Localisation de l'ancien arrondissement d'Akom II 10
- Carte N° 2:** affectation de l'espace dans la zone d'HEVECAM..... 42

GRAPHIQUES

- Graphique N° 1:** Diagramme ombrothermique d'Akom II 16
- Graphique N° 2:** Une population cosmopolite..... 19
- Graphique N° 3:**Répartition par classes de taille (ha) de 514 planteurs villageois d'hévéa dans la zone d'HEVECAM 38

PHOTOS

- Photo N° 1:** plantation de palmier à huile entre l'arrondissement de Nye'été et de Kribi II^{ème} 40
- Photo N° 2:** techniques culturales paysannes 49
- Photo N° 3:** un champ de maïs créé par une élite administrative de la localité 51
- Photo N° 4:** pépinière d'hévéas créée par une élite de Nye'ete..... 53
- Photo N° 5:** pépinière créée par une élite administrative et arrosée à l'aide d'un Pulvérisateur..... 54
- Photo N° 6:** pépinière de grande envergure créée par une élite de..... 55
- Photo N° 7:** nouvelle cacaoyère créée par une élite qui réside dans l'arrondissement de Nye'été..... 56
- Photo N° 8 :** un champ d'hévéa créé par une élite dans l'arrondissement de 57
- Photo N° 9:** un autre champ d'hévéa créé par une élite dans l'arrondissement de..... 59
- Photo N° 10 :** transport des marchandises pour la commercialisation 66

TABLEAUX

Tableau 1 : Moyenne mensuelle des précipitations et des températures de l'ancien arrondissement d'Akom II, entre 1980 et 2010.....	15
Tableau 2 : Répartition de la population autochtone d'Akom II.....	18
Tableau 3 : Les activités agricoles réalisées par sexe.....	23
Tableau 4 : Les cultures vivrières et leurs prix sur le marché local.....	25
Tableau 5 : Calendrier d'activités.....	50

GLOSSAIRE

<i>Afup</i>	:	Champ
<i>AfupBikon</i>	:	Champ de plantain
<i>AfupOwondo</i>	:	Champ d'arachide
<i>Arki</i>	:	Boisson fabriquée à base de résidus de maïs
<i>Assan</i>	:	Champ cultivé sur le sol marécageux en bordure des <i>rivières</i>
<i>EssepNgon</i>	:	Champ de courges
<i>Ekoto</i>	:	Igname
<i>Mbong</i>	:	Manioc
<i>Ngon</i>	:	Courge
<i>Owondo</i>	:	Arachide
<i>Opep</i>	:	Voiture faisant la navette entre la zone d'étude et les grandes agglomérations
<i>Odontol</i>	:	Appellation commune donnée à du vin de palme distillé

RESUME

Ce travail porte sur les mutations agricoles dans l'ancien arrondissement d'Akom II et s'étend sur la période allant de 1960, année de l'indépendance du Cameroun français, à 2014, année où le gouverneur de la Région du Sud, Jean Marcellin Ndjaga, lors de la tournée économique qu'il a entreprise dans les unités de commandement de son ressort territorial, a demandé aux élites du département de l'Océan de s'impliquer davantage dans les activités agropastorales en vue de ravitailler la cité portuaire et industrielle de Kribi en construction dans le cadre de la politique d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Dans cette étude, nous analysons les mutations survenues au niveau de la production agricole dans l'ancien arrondissement d'AKom II qui, depuis le décret de 2010, a été scindé en deux unités administratives, en l'occurrence les arrondissements d'Akom II et de Nye'été. Jusqu'à la fin des années 80, la production agricole était dominée par les ruraux et se caractérisait par l'enchevêtrement des plantations dites paysannes, fortement centrées sur les cacaoyères pour les cultures de rente et les champs mixtes aux superficies réduites où se mélangeaient les tubercules, les légumes, les maraichers, les oléagineux (maïs et arachides), les courges.

Mais avec la crise de la fin des années 80 et des années 90, on a assisté à la faillite des exploitations paysannes et l'intrusion des élites dans la production agricole. Cette tendance s'est accélérée dans la zone d'étude pendant toute la décennie 2000 et continue jusqu'à nos jours. Cette situation s'est traduite par la fin du monopole de la production cacaoyère et la percée des autres cultures pérennes à l'instar du palmier à huile, de l'hévéa, des agrumes et même des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

ABSTRACT

This work is about “The Great Agricultural Changes in the Former Subdivision of Akom II” and covers the period from 1960, the year of independence of the French Cameroon, to 2014, the year where the Governor of the South Region, Jean Marcellin Ndjaga, during his economic tour in the units of commands of the Region, asked the elites of the Division of Ocean to get more involved in agro pastoral activities, in order to supply in food the port and industrial city of Kribi which was under construction, in the framework of the Cameroon emergence policy on the horizon 2035.

In this study, we analyze the great changes that occurred in the domain of agricultural production in the former Subdivision of Akom II which, since the decree of 2010, has been divided into two administrative units: The Subdivision of Akom II and the Subdivision of Nye'te. The agricultural production was dominated by rural people until the late eighties (80's) and was characterized by the entanglement of peasants' plantations. These plantations were strongly centered on cocoa farms for cash crops and mixed farming fields with small surface areas. On these mixed farming fields, they mixed up the cultivation of tubers, vegetables, market garden products (fruits and vegetables), oil seed products (corn and groundnuts) and marrows (also called squash).

But with the crisis that lasted from the late eighties (80's) to the nineties (90's), we saw the bankruptcy of peasants' exploitations and the intrusion of elites into the agricultural production. This tendency went faster in the study area during the decade 2000 and continues until today. This situation led to the end of the monopoly of the cocoa production and the breakthrough of other perennial cultures (also called sustainable cultures), such as oil palm trees, rubber trees, citrus fruits (oranges, mandarins, grapefruits, lemons...) and non-timber forest products.

INTRODUCTION GENERALE

La présentation de l'histoire du Cameroun est ponctuée par des grands repères historiques de 1472 jusqu'à nos jours. Certains de ces repères ont permis de poser des jalons de son organisation économique. Dès 1960, le pays a mis sur pied une politique de développement. Il s'efforce d'en appliquer les principes pour améliorer les conditions de vie des populations. L'agriculture est l'activité qui occupe plus de 78,7% de la population active. Elle vise aussi à faire du pays un véritable grenier pour ses voisins. Au cours des deux décennies précédentes, l'économie camerounaise a connu des mutations profondes dans son développement, mutations caractérisées par l'évolution des systèmes d'encadrement des paysans¹. On assiste à un rééquilibrage des secteurs de production.² C'est à ce titre que la nouvelle politique agricole est mise en place par le gouvernement camerounais. Ces politiques œuvrent pour l'amélioration de la production des cultures, afin d'augmenter la quantité et la qualité des denrées agricoles. L'histoire de l'évolution de la pratique de cette activité est indissociable de l'œuvre économique, car celle-ci constitue un moyen efficace de mutations. L'augmentation de la production agricole s'intègre dans un processus de développement global de la zone rurale.³

C'est dans ce sens qu'interviennent les mutations agricoles dans l'ancien arrondissement d'Akom II ; avec pour souci d'améliorer les conditions de vie des paysans et poursuivre par la même occasion la promotion des cultures d'exportation. Fort de ce constat, nous avons choisi le thème intitulé "Les

¹ Stratégie de développement du sous secteur agricole et t rural, Minader, 2010, p.5.

² A. Melingui, *Géographie du Cameroun*, Paris, Nouvelles Éditions Africaines, 1989, p.56.

³ Ibid.

mutations agricoles dans l'ancien arrondissement d'Akom II : de l'agriculture de paysan à l'agriculture des élites (1960-2014).

1. Les raisons du choix du sujet

“Dans le domaine de la science, une recherche entreprise sans motivations peut devenir pénible et être vouée à la stagnation”⁴.

L'agriculture camerounaise jusqu'à ce jour ne parvient toujours pas à satisfaire la consommation alimentaire des populations, et souffre de la mauvaise qualité de ses produits sur le marché international. C'est ce qui témoigne de l'importance des produits alimentaires dans la vie de l'homme. Elle occupe une place prépondérante dans le choix de ce thème, car les difficultés agricoles des populations d'Akom II ont très tôt attiré notre attention.

D'abord, les conditions agricoles de la localité nous préoccupent depuis quelques années, car nous y avons passé la plupart de nos vacances et pris part aux débats concernant la pratique de cette activité dans la région.

Ensuite, ce qui a le plus motivé notre choix, c'est le fait que la localité accueille les marchands venant de tous les villages environnants et même au-delà. De ce fait, l'agriculture a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations par l'éradication de la famine, vue la disponibilité de la terre. La préférence de ce thème a également été influencée par le rôle joué par le colonisateur qui booste la pratique de l'agriculture chez les indigènes à travers les plantations coloniales.

Enfin, cette localité a été salubre pour les populations venant d'autres contrées du pays, et aujourd'hui il est important de vivre au milieu de cette rencontre de peuples à des cultures différentes. Nous voulons apporter notre

⁴ P. N'da, *Méthodologie de recherche. De la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, EDUCI, 2002, p. 30.

contribution à la connaissance d'une partie de son histoire, à travers l'ancien arrondissement d'Akom II.

Il est question dans ce travail de présenter les mutations agricoles dans l'ancien arrondissement d'Akom II, de sa cartographie à la crise économique des années 80-90, en passant par les nombreux changements qu'elle a subis. L'attention particulière que nous portons à ce sujet est de relever l'impact non négligeable des changements agricoles dans cette zone enclavée. La mise en place des mutations, la création des plantations industrielles dans la localité contribuant ainsi à la réduction de l'insuffisance alimentaire, tout en participant au développement de la région. Comme dans toutes les localités du pays, la pratique de cette activité agropastorale a connu beaucoup de problèmes.

2. Cadre spatial et temporel

La présente étude porte sur l'ancien arrondissement d'Akom II. A l'arrivée des allemands, cette localité à proprement parler n'existait pas, la population habitait des hameaux propres à chaque famille. La ville d'Akom II est située à près de 40 kilomètres de Kribi, et fait partie de l'un des six arrondissements que compte le département de l'océan. Les cinq autres étant Kribi, Campo, Lolodorf, Mvengue, et Fifinda.⁵La commune d'Akom II créée par décret n°62/DF/109 du 31 mars 1962⁶, couvre 55 villages pour une population totale de 26 000 habitants dont 65% ont entre 0 et 40 ans. Elle est limitée au nord par Bipindi et Lolodorf, au sud par Ma'an, à l'est par Ebolowa et à l'ouest par Nye'été⁷.

⁵ R. K.Kpwang, "Les complexes agroindustriels et leur contribution à la production agricole des populations rurales riveraines : le cas de GMG Hévécam", dans le District de Nyété, Yaoundé, 2014, p.3.

⁶ ANY, JOCF 1941, arrêté du 21juin portant création des communes mixtes urbaines de Yaoundé et douala, 1962.

⁷ ANY, 1AC8776, Akom II, centre urbain, création et délimitation, 1963.

Pour ce qui est du cadre spatial, notre étude va de 1960 à 2014, car “l’historien qui veut remonter le passé sans repères chronologiques ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur, une piste sans bornes kilométriques”⁸. L’année 1960 marque la date durant laquelle les autorités camerounaises ont fait de l’agriculture l’un des secteurs prioritaires du développement du jeune État souverain. Avant cette date, l’activité agricole était basée sur les plantations coloniales.

La deuxième borne chronologique de notre travail est 2014, année où le gouverneur de la Région du Sud a demandé aux élites du département de l’Océan de s’impliquer davantage dans les activités agropastorales lors de sa tournée économique dans le département de l’Océan.

3. Définition des concepts

La compréhension du sujet et l’organisation de nos connaissances passe par la définition des concepts clés tels que : mutations agricoles, l’agriculture paysanne et l’agriculture des élites.

Le concept mutations agricoles renvoie à une suite de changements qui aboutissent à une transformation aux conséquences durables, ou encore l’ensemble des innovations agricoles.⁹

Une agriculture paysanne est une agriculture qui répond à l’ensemble des besoins de la société.¹⁰

L’agriculture des élites est une activité agricole pratiquée par les hauts cadres et hauts fonctionnaires du gouvernement dans les grandes surfaces.¹¹

⁸J. Ki-Zerbo, *Histoire de l’Afrique noire d’hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.

⁹www.larousse.fr/dictionnaire/français/mutations/53438, consulté le 25 mai 2015 à 15h.

¹⁰ Entretien avec J. Ela, 42 ans, agriculteur, Yaoundé, le 27 avril 2015.

¹¹ J. G. Elong, *L’élite urbaine dans l’espace agricole africain*, Paris, Harmattan, 2011, p.23.

4. Revue critique de la littérature

Notre étude s'inscrit dans la continuité déjà entreprise par d'autres auteurs. Jusqu'à présent, les mutations agricoles dans l'ancien arrondissement d'Akom II n'ont fait l'objet d'aucune étude spécifique, mais des études ont été réalisées dans le cadre de l'impact socio-économique et environnemental des plantations villageoises d'hévéa, dans le district de Nye'été.

De nombreux autres auteurs ont travaillé dans le sens de la promotion de la pratique de l'agriculture au Cameroun. Nous avons les travaux du Pr. Elong dans son ouvrage intitulé *l'élite urbaine dans l'espace agricole africain*¹² et de Gourade dans *Complexes qui coûtent chers. La priorité agroindustrielle dans l'agriculture camerounaise*.¹³ Ces auteurs parlent de l'agriculture au Cameroun.

Nous devons dire que les thèses et mémoires qui abondent dans le même sens ont également retenu notre attention.

J. Amou'ou dans sa thèse¹⁴ présente les problèmes de la culture du cacao. Il met en exergue les mutations et bouleversements survenus dans le domaine de la cacao culture et leur incidence sur la vie des paysans de la république fédérale du Cameroun.

J. Geber¹⁵ quant à lui illustre les différents conflits bulu contre l'implantation d'HEVECAM dans le district de Nye'été. Il montre le mécontentement des populations autochtones face à cette plantation industrielle.

Janvier Molo¹⁶ a fait un travail de recherche sur le cacao culture dans l'arrondissement de Mbangassina : analyse de l'évolution spatiale et conflit

¹² Ibid.

¹³ G. Gourade, "Des complexes qui coûtent chers. La priorité agro-industrielle", *Politique africaine*, n°14, Paris, Karthala, juin 1984.

¹⁴ J. Amou'ou, "Les problèmes du cacao et leur incidence sur la vie des paysans de la République Fédérale du Cameroun", Université de Bordeaux, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, 1985, p.56.

¹⁵ J.F. Gebert, "Les communautés bulu contre la plantation industrielle HEVECAM au Cameroun", Mémoire en Histoire, Université Autonome de Barcelone, 2007, p.10.

inhérent de 2000-2012. L'auteur présente l'évolution de la cacao culture à Mbangassina.

Devant tous ces travaux, notre étude propose modestement le rôle joué par les mutations agricoles dans le domaine économique de l'ancien arrondissement d'Akom II.

5. Problématique

Dès 1970, l'économie du Cameroun est basée sur les cultures diversifiées qui participent en grande partie à l'exportation. Après avoir connu une croissance économique jusqu'à la moitié des années 1980, le pays qui est l'un des plus dynamiques du continent souffre de la baisse des prix de ses matières premières (cacao, café). L'amélioration des activités agricoles ne vise pas seulement à consolider l'autosuffisance alimentaire des paysans, mais à leur procurer quelques ressources monétaires tirées de la vente des cultures d'exportation. C'est dans ce contexte que les mutations agricoles atteignent l'ancien arrondissement d'Akom II.

Selon Michel Beaud, la problématique peut être perçue comme "l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et lignes d'analyse qui permettront de traiter le sujet choisi".¹⁷ Partant de cette définition, la question qui se pose dès lors est celle de savoir : quel est l'apport des mutations agricoles que subissent depuis des années les populations de l'ancien arrondissement d'Akom II entre 1960 et 2014 ? A cette problématique centrale se rattachent des questions subsidiaires susceptibles d'étayer le fond à savoir : quel était l'état de l'agriculture avant les mutations ?

¹⁶ J. Molo, "Cacaoculture dans l'arrondissement de Mbangassina : analyse de l'évolution spatiale et conflits inhérents de 2000-2012", Mémoire de DIPES II en Géographie, Yaoundé, E.N.S, 2012.

¹⁷ M. Beaud, *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de Doctorat, un mémoire de DEA ou de Maîtrise, ou tout autre travail universitaire ?*, Paris, La Découverte, 2006, p.55.

Quels sont les éléments marquants de son évolution ? Et quels sont les problèmes auxquels cette activité est confrontée ?

6. Approche méthodologique

Pour répondre aux multiples préoccupations que suscite cette étude, nous avons fait recours à la méthode historique. Elle consiste en l'utilisation d'une pluralité de sources et des faits. Car "toute recherche implique des faits à observer"¹⁸Ces sources sont classées en deux principales catégories, les sources primaires et les sources secondaires.

La première catégorie est celle des sources orales et des documents d'archives. Lors de nos descentes sur le terrain, nous avons recueilli plusieurs informations à partir de nos multiples entretiens. A l'aide d'un questionnaire préalablement élaboré, nous avons interrogé les anciens "témoins de l'histoire". Ces témoignages oraux ont été nécessaires dans la mesure où ils ont permis de reconstituer l'histoire de la production à Akom II. Pour ce qui est des sources écrites, les sources primaires ont été collectées aux Archives Nationales de Yaoundé (ANY), aux archives de la GMG HEVECAM.

Concernant les sources secondaires, nous nous sommes rendus dans les bibliothèques et centres de lecture spécialisés de la ville de Yaoundé. Nous citons précisément la Bibliothèque Centrale, l'Institut Français (IF), le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), où nous avons trouvé le dictionnaire des villages.

Nous avons également été à la bibliothèque de l'École Normale Supérieure de Yaoundé, la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), la bibliothèque du Cercle d'Histoire, Géographie et Archéologie (GHGA), la fondation Paul Ango Ela, le Centre de la

¹⁸M. Grawitz, *Méthodologie de la recherche des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1993, p.378.

documentation pour le développement Rural (CDDR) nous ont fourni des articles, thèses, mémoires, ouvrages généraux et ouvrages spécifiques utiles pour nos recherches.

L'iconographie, a également été d'une grande importance dans l'illustration de ce travail. Les photos ont permis d'apprécier la structure.

7. Difficultés rencontrées

Au cours des étapes qui ont suivi la réalisation de ce travail, nous nous sommes heurtées à plusieurs difficultés parmi lesquelles :

- l'absence de documents écrits couvrant une bonne période de notre borne chronologique, de 1960 à 2014. Les documents concernant les mutations agricoles sont presque inexistantes.
- aux archives nationales de Yaoundé, les titres ne correspondaient pas toujours au contenu des documents.
- certains de nos informateurs ont été très méfiants. Ils ont passé sous silence certaines informations, sous prétexte que ce sont des informations internes.
- la dernière difficulté est l'enclavement dont souffre notre zone d'étude, car pendant nos descentes sur le terrain, surtout en période de saisons pluvieuses, la route est pratiquement inaccessible, à cause des bourbiers. Par contre pendant la saison sèche, la route est poussiéreuse et cabossée, ce qui n'a pas facilité nos déplacements qui se faisaient en moto, multipliant ainsi les risques d'accident. Malgré les difficultés rencontrées, nous avons réalisé un travail dont le plan est le suivant.

8. Plan du travail

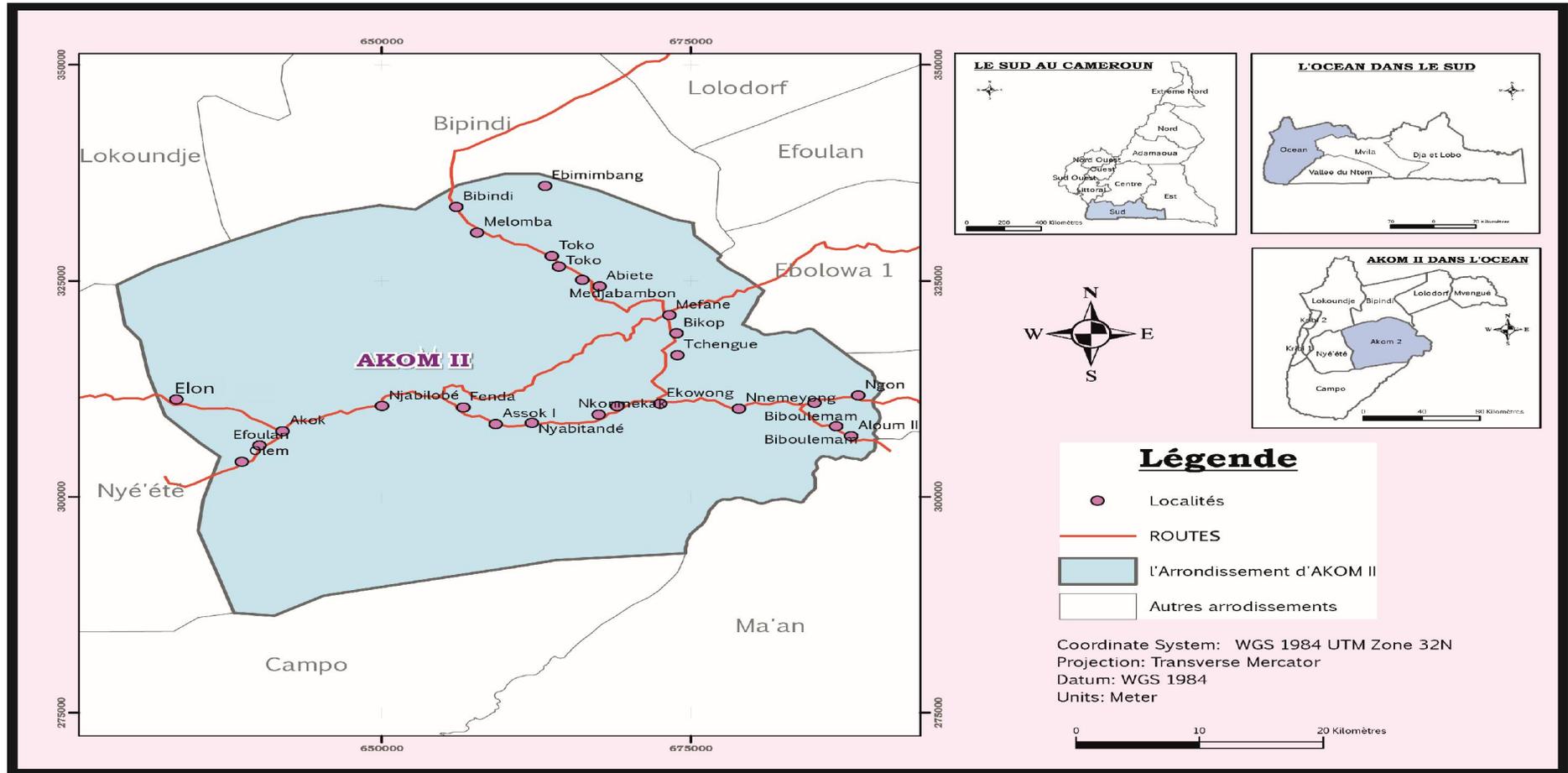
Ce travail est structuré en quatre chapitres : le premier intitulé “Cartographie de la production de l’ancien arrondissement d’Akom II”. Présente les aspects physiques favorables à la prolifération des activités agricoles, et les différentes cultures que l’on retrouve dans ladite zone.

Le chapitre 2, dont le titre est “La crise économique des années 80-90 et son incidence sur la production agricole de l’ancien arrondissement d’Akom II” fait un rappel sur les causes de la crise, l’influence de la libéralisation et du désengagement de l’État dans la production agricole de l’ancien arrondissement d’Akom II.

Le troisième chapitre intitulé “ La montée spectaculaire de l’agriculture des élites” montre les facteurs de l’insertion des élites dans la production agricole et le nouveau visage de l’agriculture dans l’ancien arrondissement d’Akom II.

Le quatrième chapitre qui a pour titre “Problèmes et perspectives” présente non seulement les difficultés que connaît l’agriculture de la zone d’étude, mais propose également des solutions pour une meilleure pratique de cette activité.

Carte N° 1: Localisation de l'ancien arrondissement d'Akom II



Source : carte réalisée par R. Mouchipou, cartographe, sur la base des données de l'Institut National de la Cartographie, 2011

CHAPITRE –I-

CARTOGRAPHIE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS L'ANCIEN ARRONDISSEMENT D'AKOM II

L'agriculture occupe une place de choix dans le développement économique du Cameroun. La recherche du bien-être des masses paysannes passe par cette activité. Ce qui explique les nombreuses mutations que va connaître le domaine agricole dès 1990¹⁹. Présenter la cartographie de l'ancien arrondissement d'Akom II, revient à étudier la géographie agricole de cette région. D'abord, il est question de montrer comment les éléments physiques et humains ont favorisé les différents changements survenus dans le domaine agricole, et ensuite il s'agit de présenter la diversité de production au sein de la zone d'étude.

A. PRESENTATION DES ATOUS PHYSIQUES ET HUMAINS DE L'ANCIEN ARRONDISSEMENT D'AKOM II

La situation de l'ancien arrondissement d'Akom II dans la mosaïque forêt humide, lui confère des traits physiques et humains particuliers favorables à la pratique de l'agriculture²⁰.

¹⁹ J. Assoumou, *Agriculture d'exploitation et bataille du développement en Afrique tropicale*, Paris, JP de Large, 1977, p.156.

²⁰ J.F. Gebert, "Les communautés bulu contre la plantation industrielle", p.14.

2. Présentation physique

L'étude du milieu physique de l'ancien arrondissement d'Akom II relève une certaine diversité. Les éléments naturels à savoir le relief, la végétation, les sols, l'hydrographie et le climat ne sont pas homogènes dans l'ensemble de la zone d'étude. Pour mieux apprécier le milieu physique, il s'agira pour nous de mener une étude détaillée des différents éléments naturels suscités.

D'une manière générale, l'ancien arrondissement d'Akom II est situé sur un bas plateau de la région Kribienne²¹. Dans l'ensemble, le relief d'Akom II est monotone, avec une altitude moyenne de 600 m. Cependant, on note par endroit quelques élévations pouvant atteindre 800m. L'observation du relief de l'ancien arrondissement d'Akom II du Nord au Sud, laisse apparaître deux unités topographiques majeures.

Ainsi, la partie Sud a un relief de bas plateau et constitue le prolongement adouci du plateau Sud Camerounais ; c'est surtout le domaine de la cacao culture. Par contre, la partie Nord est une dépression où les altitudes s'abaissent jusqu'à 450 m ; c'est le domaine des cultures maraichères. Le relief est relativement plat à l'intérieur des plantations HEVECAM, formant un plateau de 20 à 200 mètres d'altitudes. Le relief de la zone est accidenté, avec des élévations allant jusqu'à 300 mètres d'altitude le long des rivières.

La végétation caractéristique de l'ancien arrondissement d'Akom II est celle de la mosaïque forêt dense équatoriale ombrophile, hydrophile et sempervirente de basse et moyenne altitude²². Cependant, on rencontre des forêts secondaires et primaires selon qu'on s'éloigne des habitations et qu'on s'enfonce vers l'intérieur de la forêt. Ici, cette formation végétale semble s'interpénétrer et offre de grandes possibilités à la pratique des activités agricoles. Les essences exploitées ici sont l'Azobé, Bongossi, etc.

²¹ J.F. Loung, *Géographie du Cameroun*, Paris, Hatier, 1973, p.17.

²² A. Melingui, *Géographie du Cameroun*, p.17.

Cette formation végétale disposée, offre de grandes possibilités aussi bien pour la pratique que pour l'adaptation de l'agriculture dans la localité. En fait, la forêt est un milieu fermé, le domaine des cultures ombrophiles à l'instar du cacao, de la banane plantain, de l'igname, etc.

La disposition verticale des arbres permet de régler la lumière. Les grands arbres protègent des vents et enrichissent le sol des matières mortes. Cette végétation offre un bon ensoleillement aux cultures et impose moins d'exigences aux producteurs pour ce qui est des traitements phytosanitaires.

Les sols de l'arrondissement d'Akom II sont très variés. Ils résultent de la décomposition de la roche mère, sous l'effet de la température et des pressions²³. La localité regorge deux types de sol : les sols ferrallitiques et les sols hydro morphes.²⁴ Les sols ferrallitiques sont les plus réputés pour l'agriculture. Ils sont relativement pauvres, reconstituant des amendements pour l'agriculture intensive ou des jachères prolongées afin de permettre au sol de se reconstituer. Les sols hydro morphes sont les moins rependus. Ils longent les zones marécageuses et abords des cours d'eau. Ils sont utilisés dans la pratique des cultures de contre saison.

Traditionnellement utilisés pour une agriculture sous pluie, les sols ferrallitiques sont de plus en plus pauvres, à cause de leur surexploitation qui est étroitement liée au temps de jachère très court (moins de 5 ans), et peuvent être classés en deux types d'une part les sols ferrallitiques typiques épais, rouges et jaunes, qui conviennent à toutes les variétés culturales, d'autre part les sols ferrallitiques typiques épais jaunes qui se prêtent bien aux cultures d'arachide. Mais les sols ferrallitiques des bas-fonds mal drainés associés aux sols hydro morphes offrent des possibilités aux cultures de contre saison, notamment les légumes, le maïs.

²³ J.F. Loung, *Géographie du Cameroun*, p.17.

²⁴<http://cvuc.cm/national/index.php/fr/carte-communale/region-du-sud/136-association/carte-administrative/sud/ocean/588-kribi-2e>, consulté le 08 mars 2013 à 13h.

L'ancien arrondissement d'Akom II bénéficie d'un réseau hydrographique dense. Située dans le Bassin de l'Atlantique, elle est traversée par les fleuves : Kienke et Lobe et de nombreux cours d'eau dont les principaux sont : Tyangue et Nye'été. La rivière Nye'été longe la plantation HEVECAM, traverse les pôles urbains V2 et V7²⁵ avant de se jeter dans la Lobe dans le village V15. La Kienke longe la localité vers le Nord constituant ainsi la limite naturelle avec la commune de la Lokoundje. Les régimes des cours d'eau d'Akom II sont régulés par les variations saisonnières de la pluviométrie. La pérennité des cours d'eau est un atout naturel pour l'adaptation des cultures face à la faiblesse et à l'irrégularité saisonnière des précipitations. Elle permet d'une part le pompage et l'arrosage des plantes pendant les saisons sèches, d'autre part elle rend possible des récoltes toute l'année. Ce réseau hydrographique constitue un potentiel énorme pour le développement agricole, avec des possibilités d'irrigation.

Akom II a un climat équatorial de type guinéen que l'on retrouve au Sud Cameroun²⁶. Ce dernier se traduit par une pluviométrie supérieure à 500 mm par an, et se caractérise par 04 saisons :

- une grande saison de pluie allant de septembre à novembre ;
- une grande saison sèche qui commence en Décembre et prend fin en Février ;
- une petite saison de pluie qui va de mars à juin ;
- une petite saison sèche qui s'étend de juillet à août. La température moyenne est de 24,5 °C avec des maxima de 29°C et des minima de 20°C²⁷. La pluviométrie annuelle oscille entre 1500 et 2000 mm, avec une

²⁵ V2 et V7 sont les différentes appellations qu'on octroyait aux quartiers dans lesquels résidaient les employés d'hévecam.

²⁶ A. Melingui, *Géographie du Cameroun*, p.17.

²⁷ Plan d'Aménagement de la Forêt Communale d'Akom II/Efoulan 2010, p.15.

humidité relative moyenne de 83,5 %²⁸. Les activités agricoles sont callées sur ces quatre saisons, de même que la commercialisation des produits des champs.

Tableau N°1 : Moyenne mensuelle des précipitations et des températures de l'ancien arrondissement d'Akom II, entre 1980 et 2010.

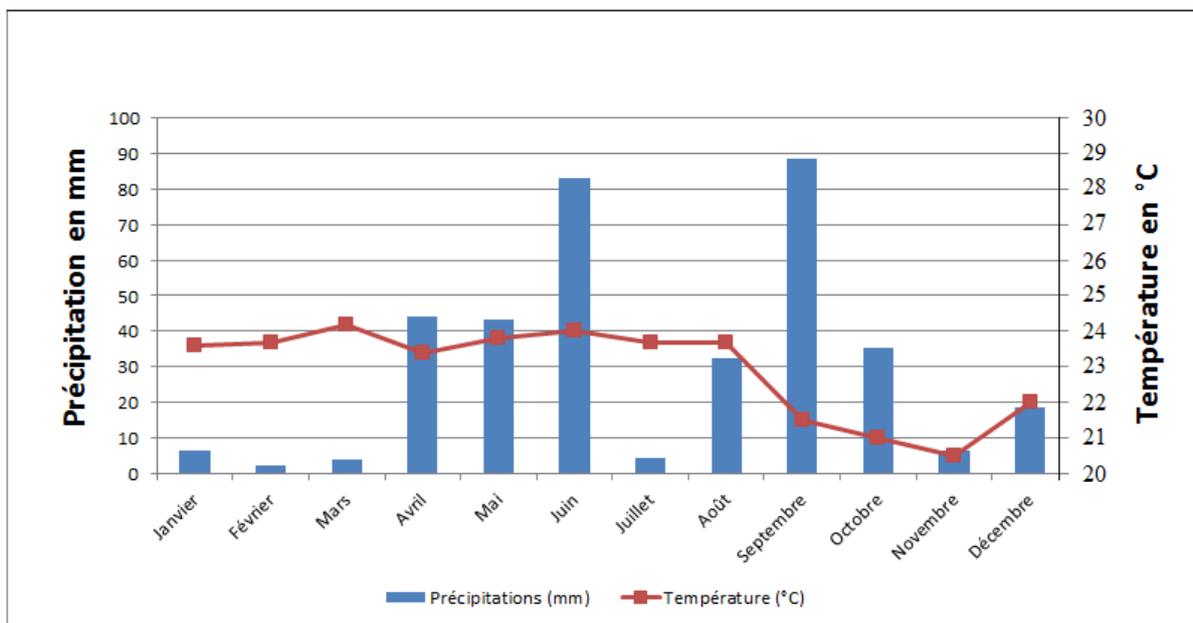
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Précipitations en (mm)	6,6	2,4	3,9	44	43,3	83	4,2	32,3	88,6	35,2	06,6	18,6
Température en (OC)	3,6	3,7	4,2	3,4	3,8	4	3,7	3,7	1,5	1	20,5	22

Source : délégation Régionale de la Météorologie de Kribi (Enquête de terrain).

Le tableau n°1 indique qu'entre 1980 et 2010, les mois de décembre, janvier et juillet sont les plus déficitaires (18,6mm ; 26,6mm ; 54,2mm). Par contre le mois de septembre est de loin le plus pluvieux (388,6mm). Sur le plan des températures, on note que mars est le mois le plus chaud (24,2°C) et novembre le moins chaud (20,5°C).

²⁸ Ibid.

Graphique N° 1: Diagramme ombrothermique d'Akom II



Source : Réalisé par Abomo Mvondo Paule à partir des données de terrain

Les facteurs climatiques sont à la base de l'agrandissement des exploitations et la création de nouvelles plantations.²⁹ Ces éléments combinés font de l'ancien arrondissement d'Akom II un milieu propice au développement de l'agriculture. Toutes ces composantes du milieu physique susmentionné contribuent de façon globale au développement de l'agriculture de l'ancien arrondissement d'Akom II. Cette activité a besoin d'un minimum de conditions écologiques pour se développer. Il existe alors des relations étroites entre le climat, la végétation, les sols, le relief et l'hydrographie, qui à leur tour vont conditionner non seulement la localisation d'une exploitation, mais surtout l'évolution et le développement de cette dernière. Des telles conditions ont exercé un attrait des populations dans la localité d'Akom II.

²⁹ A. Melingui, *Géographie du Cameroun*, p.17.

2. Présentation humaine

L'ancien arrondissement d'Akom II compte 26 000 habitants.³⁰ Il s'agit donc d'une population cosmopolite et autochtone, essentiellement rurale et agricole. La population autochtone est composée des Bagyieli et des Bulu.

Les Bagyieli seraient originaires de la cuvette du Congo, ils auraient immigré et atteint cette région vers le milieu du XIX^{ème} siècle³¹. Les Bagyieli, comme tous les peuples chasseurs se caractérisent traditionnellement par un faible encrage dans l'espace et par une remarquable maîtrise de celui-ci. La dépendance de ces derniers envers la forêt est la plus connue des causes ; mais la mobilité peut également expliquer selon les cas par le décès d'un parent, la pression démographique dans un campement, la compétition pour l'accès aux femmes ou pour éviter les conflits externes et internes.

Les Bagyieli aussi dénommés Bakola, sont estimés à près de 3400 personnes³². On les rencontre dans le district de Nye'été. Les communautés Bagyieli sont structurées autour des campements qui constituent l'unité socioéconomique de base. Ils habitent les huttes pouvant contenir 15 à 70 personnes ; c'est le lieu à partir duquel s'organisent des activités de production.

La relation entre les Bagyieli et le Bulu s'est développée dès leur rencontre par de multiples échanges de produits et de services : cultures vivrières, sel, outils en fer... De la part des Bantou ; produits de la chasse, miel, pharmacopée de la part des « pygmées ». Ces échanges ce sont renforcés par le rattachement des Bakola au clan Bantou dans le cadre d'une parenté symbolique. Quatre principales religions se trouvent dans la région : les chrétiens, les musulmans, les bouddhistes et les animistes. Parmi les chrétiens,

³⁰ Ibid.

³¹ J. F. Gebert, "Les communautés bulu contre la plantation industrielle", p.20.

³² Ibid.

trois principales confessions se dégagent : les églises traditionnelles, les témoins de Yéhova et les églises dites de réveil.

La population autochtone de cette unité administrative est essentiellement composée des peuples bulu et Pygmée regroupés dans 55 villages, répartis comme suit : les *Bakola* qui sont minoritaires, et les bulu dont les principales groupes ethniques sont les *Yemon* (Zingui), *Yessok* (Adjap), *Essakotane* (Afanoveng), *Binak*, *Yemeyema* (Akom I, Nkota'ane, Bidou3), les *Yedjok* (Nko'olong³³). Cette diversité ethnique constitue un atout important pour l'agriculture, dans le sens où elle constitue une main d'œuvre abondante nécessaire pour la mise en valeur des stratégies d'adaptation prises dans un contexte participatif.

Tableau 2 : Répartition de la population autochtone d'Akom II

Villages	Tribus	Clans
Nko'olong	Bulu	Yendjock
Mafane	Bagyieli	Yendjock (assimilés)
Zingui	Bulu	Yemon
Adjap	Bulu	Yessok
Melomba	Bulu	Ndong
Bibole	Bulu	Essakôé
AfangOveng	Bulu	Essakotane
Akom I	Bulu	Yemeyema
Abo'ontomba	Bulu	Yevols
Kalateaba'a	Bulu	Yabae
Nkoutou	Bulu	Yevols
Engomba	Bulu	Essaebeng
Mekalate	Bulu	Essawoh
Nko'oasseng	Bagyieli	Essakotane

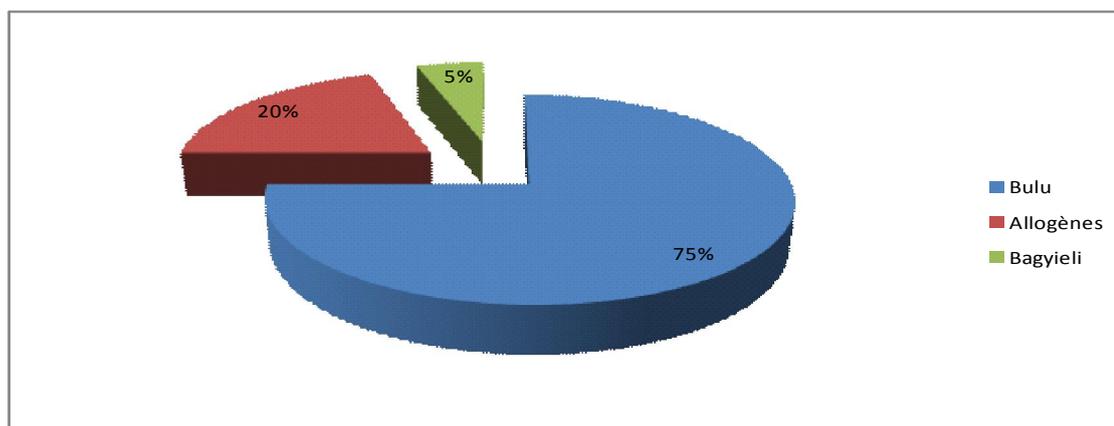
Source : Plan d'aménagement des communes d'AkomII/Efoulan.

³³ R. K. Kpwang, "Les complexes agroindustriels et leur contribution", p.7.

Le tableau ci-dessus présente les différents autochtones d'Akom II répartis en clans, dont les principaux groupes sont : les bulu et les bagyieli.

L'émergence des plantations industrielles (HEVECAM, SOCAPALM) à Mvie, Nye'été ; la disponibilité des terres et leur fertilité ont attiré les populations venues d'ailleurs.³⁴ Ces migrations massives ont entraîné l'augmentation de la démographie. Ainsi, sous la gouverne de plusieurs facteurs humains, les surfaces agricoles ont été multipliées. Dans l'ancien arrondissement d'Akom II, les populations venues des quatre coins du triangle national vivent en harmonie. C'est dans ce sens que nous avons les Bassa, les Bamileké, les Bamenda, les Douala, etc.... Chaque groupe essaye au mieux de préserver les grands traits de sa culture d'origine ; ceci malgré le brassage des cultures qui reste une évidence. L'hospitalité qui caractérise les peuples Bété a permis aux allogènes de s'implanter durablement dans cet espace. Cette diversité de la population est l'un des atouts majeurs de cet arrondissement.

Graphique N° 2: Une population cosmopolite



Source : Réalisé par Abomo Mvondo Paule à partir des données de terrain.

³⁴ Ibid.

Le graphique ci-dessus représente les différents grands groupes ethniques que l'on retrouve dans l'ancien arrondissement d'Akom II. Les Bulu qui sont les autochtones représentent 75%, les allogènes 20% et les Bagyieli 5%. La présence des terres fertiles jadis vides dans l'ancien arrondissement d'Akom II, a encouragé les populations venues des quatre coins du pays à s'établir. Population cosmopolite caractérisée par un dynamisme poussé, une jeunesse relative et une forte détermination pour l'agriculture, l'extension des superficies est inévitable.

B. UNE DIVERSITE DE PRODUITS AGRICOLES

L'agriculture occupe plus de 80% de la population active. On distingue deux types d'agriculture dans la localité d'Akom II. L'agriculture de rente basée sur la cacao culture, l'hévéaculture et le palmier à huile ; et l'agriculture vivrière tributaire aux exploitations familiales et à des fins d'autoconsommation³⁵.

1. Les cultures dites de rente

Le cacaoyer, de son nom scientifique *Theobroma cacao*³⁶, est originaire d'Amérique centrale.³⁷ Sa culture remonte à l'époque précolombienne. En 1882, le cacao fait son apparition dans les îles de Sao Tomé et Fernando Pô. Cependant, le cacaoyer cherchait encore sa voie. S'il y'a des régions où la culture ou les semences de cacao avaient été introduites par les occidentaux³⁸, dans l'arrondissement d'Akom II, l'introduction des cabosses fut l'œuvre des habitants comme le souligne la thèse de Jean Assoumou :

³⁵ A. Neba, *Géographie moderne de la République du Cameroun, Bamenda, Edition Neba, Camden, 1987, p.25.*

³⁶ Théobromacacao : qui signifie nourriture des dieux.

³⁷ B. Lembezat, *Le Cameroun*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1964, p.95.

³⁸ Les missionnaires protestants remirent des cabosses de cacao aux habitants de la région de Kribi, en leur faisant des prophéties de bonheur s'ils en prenaient bien soin.

La thèse qui attribue à l'indigène l'initiative de l'introduction du cacao au Cameroun à partir des pays voisins, ne repose sur aucun commencement de preuve. L'indigène de la côte ne reconnaissait que le troc [...] Ils ne pouvaient donc pas s'intéresser à un produit qu'ils ignoraient et que personne ne leur demandait³⁹.

Selon ce dernier, la pratique de cette culture a été introduite au Cameroun grâce à l'action des indigènes. A la suite de Jean Assoumou, Amou'ou note que :

L'introduction de cette culture part de l'initiative spontanée de travailleurs des grandes plantations. C'est en effet entre 1899-1901 que les plantations signalent d'importants vols de fèves de cacao par les indigènes qui les revendaient ou les plantaient pour leur propre compte [...]40.

L'acquisition de cette culture par les indigènes relève de la curiosité et non du désir de ces derniers d'acquérir un bien. Suivant cet exemple et sous l'impulsion de l'administration coloniale, les indigènes commencèrent à créer des cacaoyères de taille relative aux alentours des cases. C'est dans cette mouvance que le cacao culture atteint l'ancien arrondissement d'Akom II. Durant les années 1970, avant la baisse des cours de cette matière première agricole, chaque famille avait sa plantation. La taille des exploitations variait de 4 à 6 Hectares⁴¹. Aujourd'hui, du fait de la crise et du désengagement de l'État, le cacao culture naguère un des poumons de l'économie rurale connaît un essoufflement remarquable.

Les plantations ont vieilli et n'ont pas rajeuni. De nombreux paysans surtout les jeunes en parlent comme d'une perte de temps. A côté de la cacao-culture se pratique la culture du palmier à huile. L'ensemble des conditions naturelles favorables, ajouté aux facteurs humains entraînent une évolution spatiale de la culture du cacao à Akom II. L'évolution spatiale s'observe ici dans l'agrandissement des superficies des exploitations déjà existantes, mais surtout la création de nouvelles plantations.

³⁹ J. Assoumou, *Agriculture d'exploitation et bataille du développement*, p.156.

⁴⁰ J. Amou'ou, "Les problèmes du cacao et leur incidence sur la vie des paysans", p.56.

⁴¹ F. Lery, *Le cacao*, Paris, P.U.F, 1972, p.5.

La culture du palmier à huile bien que non encore généralisée, semble reprendre le flambeau de la cacao culture. Cette plante des zones tropicales qui a été à l'origine d'un fort courant d'échange entre les populations autochtones et les régions voisines n'est pas un produit d'implantation. Le palmier à huile est une plante monocotylédone qui croît en particulier en Afrique tropicale. Dans chaque village, il existe au moins une plantation de palmier à huile. Ces exploitations mobilisent une forte main d'œuvre en provenance du pays tout entier, mais aussi essentiellement familiale. La culture semble disposer des mêmes atouts. Il est important de noter que la culture du palmier à huile au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II est plus une activité des élites, car ces derniers disposent des moyens nécessaires pour entretenir ces plantations.

Le caoutchouc a longtemps été un produit de cueillette, c'était un travail pénible et peu rentable compte tenu des frais⁴². Cette culture va connaître son ampleur avec la création de la société d'hévéa du Cameroun implantée à Nye'été depuis 1975. Cette agro-industrie développa une politique de collaboration avec les populations riveraines, pour ravitailler ses employés, ses campements et étendre la culture de l'hévéa dans la zone rurale à travers les "Plantations villageoises", ce qui va susciter l'intérêt des populations de l'ancien arrondissement d'Akom II vers l'hévéaculture.

2. Les produits vivriers

L'agriculture observée autour des concessions villageoises dans l'ancien arrondissement d'Akom II est de type vivrier de subsistance tel que l'arachide, le manioc, le maïs, le macabo, mais également le bananier plantain et douce qui peuvent faire l'objet d'une commercialisation au niveau des marchés locaux. Dans ce système, les cultures dominantes sont : le manioc, le maïs, la banane

⁴² B. Lembezat, *Le Cameroun*, p. 95.

plantain communément appelée en langue locale “*Ekon*”, le concombre « *Ngon* », l’arachide « *Owondo* », l’igname « *Ekoto* ». La superficie totale des champs chez les Bulu varie entre 1 et 2 hectares. Chez les Bakwéli, cette moyenne tourne autour de 0,3hectares.

Tableau N° 3 : Les activités agricoles réalisées par sexe

Activités économiques	Hommes	Femmes	Jeunes	Bagyieli
Agriculture	Hévea Palmier à huile Cacao Banancier Plantain	Cultures vivrières (maïs, manioc, igname)	Cultures vivrières (maïs, manioc, igname)	Cultures aux alentours des campements. C’est l’agriculture de subsistance

Source: <http://cvuc.cm/national/index.php/fr/carte-communale/region-du-sud/136-association/carte-administrative/sud/ocean/588-kribi-2e>, consulté le 08 mars 2015 à 13h.

Le tableau ci-dessus retrace les différentes activités agricoles allouées à chacune des populations de l’ancien arrondissement d’Akom II par sexe et par âge, en ce qui concerne les populations autochtones et la pratique des activités agricoles chez les Bagyieli.

Les paysans estiment que ces superficies sont en extension depuis les années 1980 avec le déclin de la cacaoculture. La taille des champs varie selon le type de culture. Chaque champ s’identifie grâce à la culture dominante à une période donnée. Le seul processus de transformation des cultures vivrières ici est relative au manioc (bâtons, coucous) et au maïs qui rentre dans la fabrication du vin africain communément appelé “*Arki*”⁴³. L’activité commerciale reste aussi à développer et concerne essentiellement les produits de première nécessité dont la vente s’effectue en détail. L’état du délabrement du réseau routier augmente considérablement les coûts de transport des denrées agricoles et ne permet plus

⁴³ “*Arki*” ou boisson à forte dose d’alcool distillé et consommée dans les villages de la région.

aces produits d'être compétitifs au niveau des marchés de Kribi, Nyété, Ebolowa, etc.

La transformation du manioc (en couscous, bâtons de manioc, tapioca, etc....) demeure la principale forme de transformation des produits agricoles. A côté d'elle, on peut relever la fabrication de l'*Odontol* (résultat de la transformation du vin de palme) ou la fabrication de l'huile des palmistes et de coco. Comme presque dans toutes les localités rurales du pays, le transport à Akom II est assuré par les voitures adaptées.

Il s'agit des cars, des taxis de brousse qui se caractérisent par le mauvais état et la surcharge. Ces véhicules assurent le déplacement des biens et des personnes d'une localité à une autre. Les voitures telles que les "Opep"⁴⁴ assurent l'évacuation des produits vers les pôles de consommation. Les "Bayams"⁴⁵ louent ces voitures depuis Kribi ou Ebolowa pour acheminer leurs marchandises. A côté des engins à quatre roues, on note une forte présence des motos qui assurent aussi le transport des personnes et leurs biens. Ce dernier moyen de transport présente un énorme avantage dans la mesure où la moto accède même dans les zones les plus retirées, dans lesquelles le véhicule ne peut avoir accès.

Le mauvais état des routes, leur praticabilité saisonnière et la présence des grumiers rendent pénibles les déplacements dans l'ancien arrondissement d'Akom II. Ceci a pour conséquence directe, le coût onéreux de déplacement. Le réseau routier est presque impraticable en saison des pluies sur les 60km de la route nationale N°17, reliant Ebolowa à Kribi. Par contre sur les 40km de l'axe Akom II -Bipindi, sont impraticables en toute saison de l'année, à cause du ponceau de Abiéte à 7 km de Bipindi entraîné par les eaux et coupant ainsi cet axe en deux. Près de la moitié des localités de l'ancien arrondissement d'Akom

⁴⁴*Opep* : encore appelé taxi de brousse.

⁴⁵*Bayam* : Femmes qui achètent les vivres en brousse pour les revendre en ville.

II ne sont pas connectées au réseau électrique. L'eau potable demeure une denrée rare pour près de 80% de la population. La pratique de l'agriculture dans la zone d'étude bénéficie de plusieurs avantages à savoir : les conditions climatiques favorables propices à la production, de même qu'une main d'œuvre abondante essentiellement familiale⁴⁶.

Tableau N° 4 : Les cultures vivrières et leurs prix sur le marché local

Noms communs	Noms locaux	Noms scientifiques	Prix locaux en FCFA
Manioc	<i>Mbong</i>	<i>Manihot Escalunta</i>	500 (baco)
Macabo	<i>Ekabé</i>	<i>Xanthosoma Pubescens</i>	700 (carapace)
Maïs	<i>Fon</i>	<i>Zea Mays</i>	1500 (sac de 70 kg)
Comcombre	<i>Ngon</i>	<i>Cucumis Sativun</i>	10000 (sac de 70 kg)
Arachide	<i>Owondo</i>	<i>Arachis Hypogea</i>	6000 (sac de 70 kg)
Igname	<i>Ekoto</i>	<i>Dioscora Spp</i>	700(carapace)
Plantain	<i>Ekon</i>	<i>Musa Spp</i>	400 (régime)
Banane douce	<i>Adjoe</i>	<i>Musa Spp</i>	200 (régime)

Source : Plan d'aménagement d'Akom II/Efoulan.

Le tableau ci-dessus retrace les prix des cultures vivrières dans l'ancien arrondissement d'Akom II. En effet, nous constatons que les prix varient entre 500 francs CFA pour ce qui est du manioc, 700 francs CFA en ce qui concerne une carapace de macabo ainsi que celle d'ignames. S'agissant du concombre, l'arachide, et du maïs, leurs prix oscillent entre 1500, 10 000 et 6 000 francs CFA.

Le commerce est de plus en plus développé dans la localité d'Akom II. L'on note la présence de plusieurs marchés périodiques nécessaires pour l'écoulement des produits. Ces marchés attirent bon nombre de commerçants, mais également des éventuels clients. C'est le cas du marché périodique d'Hevecam dans la localité de Nye'été qui attire les commerçants de la ville de

⁴⁶ J. F. Gebert, "Les communautés Bulu contre la plantation", p.14.

Kribi, ceux d'Ebolowa. Ce marché se tient les vendredis et son rayonnement dans la localité est remarquable. Dans ces marchés, on y retrouve les produits vivriers, mais également les produits manufacturés venus des villes. Le commerce est aussi visible à travers le nombre important de boutiques dans presque tous les villages⁴⁷.

En définitive, le milieu physique de l'ancien arrondissement d'Akom II présente des conditions idoines au développement de l'agriculture. La disponibilité de la terre est le principal atout de cette localité. De telles conditions ont exercé un attrait des populations dans la zone d'étude. Population cosmopolite, caractérisée par un dynamisme poussé, une jeunesse relativement forte pour l'agriculture, l'extension des plantations est inévitable. Les conditions écologiques nécessaires pour l'implantation des exploitations sont similaires aux conditions du milieu physique d'Akom II. Dans le chapitre suivant, il sera question de présenter la crise économique des années 80-90, et son incidence sur la production agricole dans l'ancien arrondissement d'Akom II.

⁴⁷ Plan d'Aménagement de la Forêt Communale d'Akom II/ Efulan, 2010, p.17.

CHAPITRE –II-

LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES 80-90 ET SON INCIDENCE SUR LA PRODUCTION AGRICOLE DANS L'ANCIEN ARRONDISSEMENT D'AKOM II

Dès l'accession du Cameroun à la souveraineté internationale, c'est la théorie du surplus agricole.⁴⁸ Les pouvoirs publics camerounais ont toujours considéré l'agriculture comme étant la base de l'économie nationale⁴⁹. C'est dans ce sens que plusieurs politiques agricoles ont été mises sur pied depuis 1960, pour consolider ce rôle de l'agriculture de manière à amener le sous-secteur à générer plus de devises pour le développement des industries et des services.

De 1960 à 1986, la politique agricole du Cameroun était élaborée dans le cadre des Plans Quinquennaux de développement⁵⁰, puis survient la crise économique des années 80-90 qui a été marquée par la baisse des coûts mondiaux des produits agricoles. Dans ce chapitre, il sera question pour nous de présenter la crise économique des années 80-90 et son incidence sur la production agricole de l'ancien arrondissement d'Akom II.

A. LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES 80-90

Le Cameroun a connu une importante croissance entre 1977 et 1985, ceci grâce à la valorisation de ses ressources pétrolières et de ses exportations agricoles. Le ralentissement de la croissance de l'économie a commencé en

⁴⁸ L. Malassis, *Agriculture et processus de développement*, Paris, UNESCO, 1973, pp.188-189.

⁴⁹ « Bref aperçu sur les politiques agricoles mises en place depuis les années 1960 », MINAGRI, 2010, p.1.

⁵⁰Ibid.

1982 et a abouti au déclin dès les années 1985⁵¹. Depuis, il est entré dans une crise économique profondément due à une dégradation des termes de l'échange, et à la chute des cours du café, du cacao et du pétrole⁵².

1. Les causes de la crise

En effet, au début des années 1980, le Cameroun était parmi les pays africains les plus prospères du point de vue économique. Le prix de la commercialisation extérieur des produits cacaotés⁵³ représentait à peu près 35% des ventes globale du pays à l'extérieur.⁵⁴ Le planteur à cette période était le sponsor des activités étatique à travers les prélèvements opérés par la Caisse de Stabilisation. Cette vente des produits agricoles a connu deux grandes périodes au Cameroun, leader des filières agricoles de la CEMAC (Communauté économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale). Il s'agit de la période antérieure aux Ajustements Structurels et de celle sous Ajustements Structurels⁵⁵.

La situation pré Ajustements Structurels concerne la période qui va des années d'indépendance à 1988. Elle se caractérise par une organisation spécifique du secteur agricole au Cameroun, une production et des prix à l'exportation. L'État a joué un rôle d'encadrement à travers :

- la MIDEVIV (Mission de Développement des cultures Vivrières) dont la fonction était d'assurer l'approvisionnement à moindre coût des planteurs en semences améliorées, d'assurer le transport des produits dans les zones urbaines afin de les commercialiser ;

⁵¹ Déclaration de la politique nationale de vulgarisation agricole, MINAGRI, Yaoundé, 1997, p.7.

⁵² J-F. Gebert, "Les communautés Bulu contre la plantation industrielle", p.14.

⁵³ Par sous-produits cacaotés, nous entendons les produits venant directement du cacao : poudre de cacao, beurre de cacao, et chocolat.

⁵⁴ J-M. Gankou, *Echange et développement : l'économie Camerounaise*, Paris, Economica, 1985, p.76.

⁵⁵ H. Bella, "Agriculture et croissance économique au Cameroun", ISSEA, 2009, p.30.

- la SODECAO (Société de Développement de Cacao) chargée de l'entretien des pistes, de l'achat et de la distribution des intrants et du traitement des parcelles ;
- l'ONCPB (Office National de Commercialisation des Produits de Base) chargé de centraliser l'offre de base des produits camerounais et de négocier les prix de vente. Les prélèvements opérés pendant les périodes de cours élevé, devaient normalement permettre de compenser la chute des cours mondiaux donc protéger les planteurs⁵⁶ ;
- le CENADEC (Centre National des Entreprises de Coopératives) assurait la collecte des produits à travers ses antennes départementales et provinciales⁵⁷.

Jusqu'en 1985, et pendant deux décennies de croissance régulière, l'économie camerounaise a enregistré des taux de croissance réelle de l'ordre de 7%⁵⁸. Depuis, la situation économique camerounaise ne cesse de se dégrader ; les ressources d'exportation enregistrent une forte diminution.

Entre 1984-1985 et 1987-1988, sous le double effet de la chute des coûts mondiaux et de la dépréciation de la valeur du dollar en francs CFA, les termes de l'échange s'effondrent. Soit -30% en 1985/ 1986, -25% en 1987/1988 pour l'ensemble des biens hormis les services et le pétrole perd 65% de sa valeur⁵⁹.

L'économie camerounaise sort pratiquement de son état de grâce à la fin des années 1970 et au début des années 1980 pour entrer dans une phase de récession. Ces hausses coïncident avec l'accélération des programmes

⁵⁶ Anonyme, "Dynamique nouvelle de financement et sortie de crise au Cameroun", *Monde en développement*, tome 20, no77 /78, 1992, pp.101-118.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ fr.wikipedia.org/ wiki/Économie-du-Cameroun, 2010, p.3.

⁵⁹ J. J Aerts et al., *L'économie camerounaise : un espoir évanoui*, Paris, collectif africain, Karthala, 2000, p.7.

d'investissements publics.⁶⁰Dès lors, le Cameroun se trouve confronté au problème de la baisse des prix pour ses principales cultures d'exportation. La baisse du dollar par rapport au franc français a aussi endommagé la compétitivité des exportations agricoles camerounaises⁶¹. La balance commerciale est passée d'un surplus en 1985 à un déficit s'élevant à 9% du PNB. En 1989, la Banque Mondiale affirme que :

La situation actuelle du Cameroun est caractérisée par la stagnation de l'agriculture, un manque de compétitivité du secteur manufacturé, l'liquidité du secteur financier, et l'inefficacité des entreprises publiques et parapubliques⁶².

Cette période de la fièvre du cacao et du café correspond à ce que plusieurs auteurs ont appelé "Syndrome hollandais" ou "dutch disease"⁶³ réside dans l'augmentation des dépenses par les bénéficiaires du boom. Le Cameroun entre donc en pleine crise économique. Dans les filières cacao et café, cette crise se manifeste des difficultés qui se font ressentir dans les mécanismes de commercialisation, la diminution considérable des revenus d'exploitation, au début des années 1980 vers les institutions financières internationales qui exigent comme contrepartie de leur aide la libéralisation de l'économie Camerounaise.

Face à ces différents maux, le pays lance en 1986 son propre programme d'Ajustements Structurels, sans toutefois faire recours aux institutions financières internationales. Ce dernier reposant sur ses larges réserves de pétrole. La situation sous Ajustements Structurels commence en 1988. Cette période a été marquée par deux faits majeurs dont la libéralisation du secteur agricole et la dévaluation du franc CFA⁶⁴. Les raisons de la libéralisation de

⁶⁰ T. Mama, "La politique du crédit et le financement du développement au Cameroun", in BekoloEbe (dir), *Intermédiation financière*, pp.90-91.

⁶¹ K. Kamajou, "Étude de cas sur le Cameroun", Université de Dschang, 2005, p.339.

⁶² Ibid.

⁶³ F. Ruf, *Booms et crise du cacao, les vertiges de l'or brun*, Paris, Karthala, 1995, pp.372-373.

⁶⁴ H. Bella, "Agriculture et croissance économique", p.30.

l'économie camerounaise par les institutions financière internationale en occurrence la banque mondiale sont multiples .Pour ce faire ces institution prônent l'assainissement des finances publiques, la stimulation des initiatives privées, la restauration des mécanismes du marché⁶⁵. Elle prône aussi la dévaluation du franc CFA, selon qu'il permettrait de donner une impulsion nouvelle aux exportations et d'améliorer le pouvoir d'achat des producteurs de cacao et de café .Cette tentative de rétablissement de l'économie a échoué.

Le pays va chercher le support du Fonds Monétaire International (FMI), à travers un accord de « stand by » approuvé en 1988 ; de même que de la Banque Mondiale à travers un premier Ajustement Structurel (SAL) adopté en 1989. Le système de commercialisation et stabilisation agricole était en faillite⁶⁶. Le FONADER (Fonds National du Développement Rural) l'ancienne banque agricole a cessé d'exister, tout comme le MIDEVIV. L'approvisionnement et la distribution qui étaient habituellement une opération subventionnée par l'État, étaient devenus privés.

Au vue de ces insuffisances et compte tenu de la crise économique, le gouvernement du Cameroun a adopté dans les années 1990, une nouvelle stratégie de développement agricole basée sur : la privatisation progressive des activités de production, la responsabilité des producteurs comme acteurs à part entière du développement, la mise en place des infrastructures et institutions pour la promotion d'un secteur privé fort capable de relancer les activités agricoles et défendre les intérêts des acteurs, la diversification de la production et le désengagement de l'État des activités de production et de commercialisation, pour se recentrer dans ses fonctions d'orientation, de

⁶⁵ A. Shepherd et S. Fardfi, "Libéralisation du secteur des cultures d'exportation en Afrique : Bilan", *Bulletin de service agricole de la FAO*, n° 135, 1999, en ligne www.fao.org/Waicent/faoinfos/agricult/ags/AGSM/exportfr.pdf. Consulté le 09 septembre 2015.

⁶⁶ J. J. Aerts et al., *L'économie camerounaise*, p.8.

facilitateur et de pourvoyeur des infrastructures de base⁶⁷; sur lequel repose la seconde partie de notre travail.

2. Le désengagement de l'État et son incidence sur la production agricole des paysans de l'ancien arrondissement d'Akom II

Comme nous l'avons signalé tout à l'heure, avec l'avènement de la crise en 1985, le gouvernement du Cameroun a mis en place des mesures de relance économique. Poussé par les bailleurs de fonds, le pays s'est désengagé des secteurs de production, et partant des subventions multiformes de l'agriculture⁶⁸. L'État décide de se désengager progressivement des secteurs de productions agricoles à travers la politique de libéralisation. La décision du désengagement de l'État du secteur productif agricole trouve dans l'agriculture un terrain d'application idoine. Cela signifie que désormais, la règle de la concurrence joue pleinement. La promulgation par l'État de la loi de 1995⁶⁹ est une phase quasi-totale de la libéralisation. Il importe de relever une autre particularité de la réforme, la liberté des planteurs de choisir librement les moments de vente partielle ou totale de leurs produits⁷⁰. Face à cette situation, les paysans décident de se prendre en charge eux-mêmes ; ceci en se regroupant au sein des associations.

En effet, ces groupes créés pouvaient être des associations traditionnelles de type moderne, les coopératives ou les Groupes d'Initiatives communes (GIC)⁷¹. L'émergence de ces associations de toutes sortes et la multiplication

⁶⁷ " Bref aperçu sur les politiques agricoles mises en place depuis les années 1960", MINAGRI, 2010, p.2.

⁶⁸ T. M. Ondo, *Analyse des politiques mises en œuvre au Cameroun depuis 1960*, Paris, 2006, p.40.

⁶⁹ ARONCCY, loi n°95/11 du 27 juillet 1995 portant Organisation du commerce du cacao et du café au Cameroun.

⁷⁰ Officiellement au terme de l'article de l'ordonnance 91/007, l'achat du café et du cacao se déroulent dans le cadre des campagnes annuelles dont l'ouverture et la clôture sont déclarées ministériels.

⁷¹ Entretien avec P. Medjo, 63 ans, ancien agent de l'État retraité, agriculteur, Yaoundé, 05 février 2015.

des initiatives locales ont également contribué à l'amélioration des conditions, et du cadre de vie des populations rurales au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II.

Ces initiatives communautaires souvent appuyées financièrement et techniquement par les ONG locales, nationales et internationales, et aussi par la coopération nationale constituent autant de tentatives de réponses à la dégradation des conditions de vie et de l'incapacité de l'État camerounais à assurer un fonctionnement correcte et régulier des services publics, et des équipements ruraux⁷². Dans la mise en œuvre du processus de libéralisation, l'État va aussi supprimer les mécanismes de régulation administrés, laissant les producteurs agricoles peu préparés à s'engager sur de nouveaux types de relations basées sur la négociation et l'établissement des liens contractuels avec les prestataires. Cette nouvelle politique agricole avait retenu cinq objectifs prioritaires qui sont entre autres : la modernisation de l'appareil de production ; la maîtrise de la sécurité alimentaire ; la promotion et la diversification des exportations ; le développement de la transformation des produits agricoles et la restructuration des filières de production⁷³.

Autrement dit, l'agriculture camerounaise comme l'a relevé le Chef de l'État Paul BIYA devrait nourrir notre population, relever le niveau de vie des populations concernées et permettre le développement des exportations⁷⁴. Pour cela, le gouvernement œuvre dans l'organisation des comices dans les dix provinces et l'octroi des équipements aux organisations paysannes, et aux jeunes agriculteurs dans la création des micro entreprises agricoles susceptibles de concourir à la réalisation des objectifs de lutte contre le chômage, de relance de la production agricole, de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté dans l'ancien arrondissement d'Akom II.

⁷² T. M. Ondo, *Analyse des politiques mises en œuvre depuis 1960*, p. 40.

⁷³ MINAGRI, DEPA, « Politique agricole : nouveaux défis », 1999, p.3

⁷⁴ P. BIYA, Discours d'ouverture du comice agropastoral d'Ebolawa, 17 Janvier 2011.

Les grandes lignes de la politique agricole actuelle sont celles qui doivent permettre de moderniser le secteur et lui permettre à suffisance l'émergence du Cameroun en 2035⁷⁵.

Sous l'impulsion de la banque mondiale, le gouvernement entreprit la création de nouvelles sociétés d'encadrement des paysans et de nouveaux complexes agroindustriels comme ce fut le cas dans notre zone d'étude. Il fallait créer une zone qui devrait être gérée de manière intégrée, pour atteindre comme le souligne le langage onusien "le développement économique de la région, l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité". Cette partie comprends une zone agro-industrielle : le district de Nyete (avec HEVECAM) et celui établi autour de la Kienke (SOCAPALM)⁷⁶. Tous ces deux espaces compris dans l'ancien arrondissement d'Akom II. A travers ces sociétés, l'on assiste à la percée des nouvelles cultures de rente.

B. LA PERCEE DES NOUVELLES CULTURES DE RENTE

Conformément à l'action gouvernementale et au troisième plan quinquennal qui consistait à intégrer les paysans dans la production des cultures de rente, mais aussi la promotion des complexe modernes agroindustriels d'Etat. Cette vision se traduit par la création au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II de deux complexes agroindustriels, à savoir HEVECAM et la SOCAPALM qui ont joué des rôles importants dans les mutations agricoles concernant cette région.

⁷⁵ MINAGRI, DEPA, « Politique agricole : nouveaux défis », 1999, P.11

⁷⁶ J-F. Gerber, Les communautés Bulu contre la plantation industrielle HEVECAM au Cameroun, Mémoire de recherche, Université Autonome de Barcelone (UAB), Espagne, Septembre 2007, p.18

1. Le rôle de la GMG HEVECAM

“HEVECAM” ou la Société d’Hévéa du Cameroun est une société de l’État, créée par décret présidentiel n°75/283-bis du 30 Avril 1975 et est privatisé le 09 décembre 1996 avec une concession de 41000 hectares. Situé dans le district de Nye’été HEVECAM a doté la localité d’infrastructures sociales de pointe (Hôpital, complexe sportif, routes, lycée) pour faciliter l’essor des plantations villageoises d’hévéa, le développement des échanges commerciales et l’augmentation de la valeur ajoutée.

Après la création d’HEVECAM, Nye’été est devenu le nom d’un district .La population de la zone plantation est estimée à 25437 habitants, soit 62,20% de la population locale .Dans le but de permettre à la population locale d’améliorer ses produits destinés à la consommation, mais aussi à l’exportation, l’État camerounais a mis un accent particulier sur une production agricole à travers les complexes agroindustriels⁷⁷. HEVECAM est une société anonyme fonctionnant uniquement avec les capitaux publics de l’État camerounais⁷⁸.

En 1982, HEVECAM lança le projet ‘Plantations villageoises’ pour associer les riverains à la culture de l’hévéa⁷⁹. Les plantations villageoises dites encadrées ont fait et font toujours l’objet de nombreux Programmes gouvernementaux et internationaux de développement rural⁸⁰. Toutes les grandes agro-industries du pays ont développé ce genre de programmes (la CDC). Il existe différents types de“ plantations villageoises” au Cameroun. On distingue : les plantations villageoises classiques réalisées dans le cadre d’arrangements contractuels (le cas des Bulu riverains d’HEVECAM) ; les plantations spontanées créées par les villageois avec leurs propres moyens ; les

⁷⁷ G. Gourade, “Des complexes qui coûtent chers”, *Politique africaine*, Paris, Karthala, n°14, juin 1984, p.75.

⁷⁸ R. K. Kpwang, “Les complexes agroindustriels et leur contribution à la production agricole”, p.4.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Rapport de la Banque Mondiale sur l’évolution de l’économie Camerounaise, MINAGRI, 2002, p.2.

plantations créées sur des plantations privées puis attribuées à des planteurs individuels (le cas de Ngok) ; les plantations moyennes ou grandes appartenant à des investisseurs ; et les vieilles plantations coloniales, souvent abandonnées. Avec environ 4000 hectares et une production annuelle de 3000 tonnes de caoutchouc sec, les plantations villageoises d'hévéa représentent 10% des surfaces hévéicoles camerounaises et 5% de la production nationale, ce qui n'est pas grand-chose⁸¹.

De même, à HEVECAM, il était dès le début prévu de mettre en place un tel projet. En théorie, les agro-industries sont chargées de la production du matériel sélectionné et des programmes d'encadrement technique pour accompagner les petits planteurs dans les opérations de choix du terrain, de défrichage, de plantage, d'entretien (produits agrochimiques) ainsi que dans la mise en saignée des hévéa. En échange, les villageois signent un contrat de sous-traitance qui les lie à l'agro-industrie en question pendant une douzaine d'années et qui les oblige à lui livrer la totalité de leur production. Le prix d'achat du kilogramme est fixé par l'agro-industrie qui peut se rembourser ainsi le crédit que représente l'encadrement. A cet égard, la direction d'HEVECAM est claire : « aucune réalisation de plantations villageoises n'est possible sans crédit »⁸². Le crédit moyen par hectare d'hévéa est de 285000 francs CFA et le taux d'intérêt maximum est de 12%⁸³. Ce projet se déroula en deux phases :

La première fut lancée en 1982 et a abouti à la mise sur pied des plantations d'hévéa à Ngok.

La deuxième fut lancée en 1984 et concernait uniquement la zone rurale peuplée d'autochtones.

⁸¹ Stratégie de Développement du Secteur Agricole actualisée, MINAGRI, 2005, p.4.

⁸² Convention d'Établissement entre le Gouvernement de la République du Cameroun et la Société Hévécam Cameroun (HEVECAM) du 15 septembre 1998. La Direction HEVECAM, « Exposé sur HEVECAM », 3 février 1995, p.9.

⁸³ Rapport MINAGRI sur l'évolution agricole du Cameroun, 2002, p.19.

Dès le début de ses activités, HEVECAM développa une politique de collaboration avec les populations riveraines pour ravitailler les employés de ses campements et étendre la culture de l'hévéa dans la zone rurale, à travers 'Plantations villageoises'⁸⁴. Pour mener à bien son action de renforcement, la société élaborait en 1990 un projet de vente de jeunes plantes de bananiers et de cocotiers, afin de favoriser la création des bananeraies et des cocoteraies⁸⁵. Les prix de ces derniers variaient entre 150 francs CFA et 350 francs CFA.

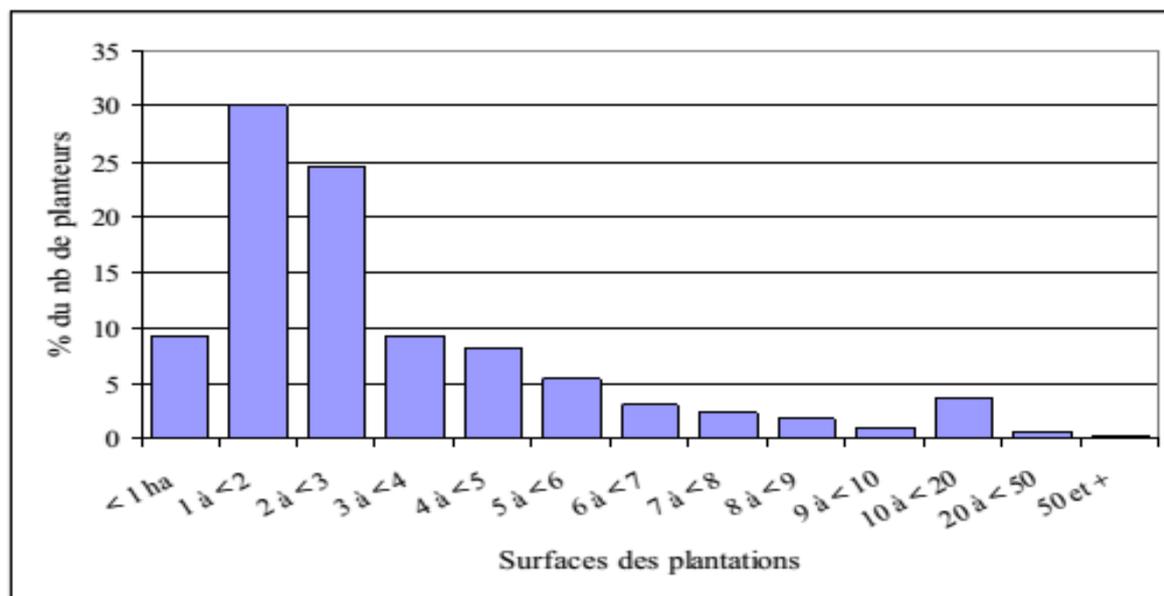
Il est important de relever à ce niveau que seuls les cadres de la société bénéficiaient de ce privilège, ceci au détriment des populations riveraines. HEVECAM offrait à ses clients des plantes sélectionnées, ce grâce à l'Institut de Recherche Agronomique (IRAD) de Nko'olong. Grâce à cette initiative, la société d'hévéa du Cameroun permit à plusieurs de ses cadres de devenir propriétaires de grands champs de bananiers, et de ravitailler ainsi ses différents campements. Il est aussi important de noter qu'HEVECAM allouait des terres aux planteurs, afin que ces derniers puissent exercer leur activité. De leur côté, les dirigeants d'HEVECAM se sont engagés à apporter toute assistance nécessaire pour la réussite du projet⁸⁶. Les différents produits étaient étendus dans le grand marché de la région qui portait le nom de la société. Les populations venaient de toutes les contrées voisines pour acheter les différents produits exposés. A travers son action, la société d'hévéa du Cameroun a permis d'étendre la culture d'hévéa dans l'ancien arrondissement d'Akom II, mais aussi la distribution gratuite du matériel agricole, des produits phytosanitaires et par l'aménagement des pistes d'évacuation cacaoyère.

⁸⁴ "Rapport du conseil d'administration Hevecam, du 10 Septembre 1982", p.1.

⁸⁵ Archives de GMG Hévécam, Direction Générale de Nyeté.

⁸⁶ R. K. Kpwang, "Les complexes agroindustriels et leur contribution à la production agricole", p.10.

Graphique N° 3: Répartition par classes de taille (ha) de 514 planteurs villageois d'hévéa dans la zone d'HEVECAM



Source : J-F. Gerber, “Les communautés bulu contre la plantation industrielle Hévecam”, p. 79.

La figure ci-dessus représente les surfaces occupées par les paysans. Ici nous constatons que les surfaces allouées par les plantations paysannes varient entre 0 et 20ha avec une primauté remarquable de 0 à 3ha. Les populations du district de Nyete étaient réticentes face à la culture de l'hévéa, ceci à cause des faibles salaires qu'HEVECAM octroyait à ses ouvriers, ces derniers étaient regroupés dans des quartiers communément appelés V. On distinguait les blocs V1, V2, V3, V4, etc. Les faibles salaires octroyés par la société à ses employés avaient pour conséquence le mépris des paysans à l'encontre de cette activité dans la zone rurale. Le projet “Plantations villageoises” était financé par HEVECAM. Toutefois, les sommes englouties devaient être remboursées progressivement par les bénéficiaires une fois les plantations en phase de production⁸⁷.

A chaque planteur était alloué un encadrement envoyé par HEVECAM. Pourtant, malgré les buts initiaux de développement et malgré les articles 8 et 9

⁸⁷Ibid.

du cahier des charges HEVECAM décide dès le milieu des années 80 de laisser tomber le projet des plantations villageoises bulu et de se concentrer sur les planteurs allogènes qu'elle place au village de Ngok, sur une partie de sa concession et qui sont ainsi plus facilement contrôlables. L'une des particularités majeures de la politique économique de l'État camerounais après l'indépendance a été sa promotion des grandes plantations industrielles. Ce dernier devait prendre congé du planteur lors de la phase de production. Au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II, la culture de l'hévéa a pris le dessus sur celle du palmier à huile.

2. La SOCAPALM

Créée par décret présidentiel N°68/DF/45 du 23 Novembre 1968.⁸⁸ La SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraies) de la Kienke est la plus grande plantation de palmiers à huile du Cameroun. Résultat d'un programme gouvernemental lancé dès 1963 avec l'aide des bailleurs de fond internationaux, la SOCAPALM appartient aujourd'hui à la famille belge des Fabri par l'intermédiaire de la firme luxembourgeoise SOCFINAL filiale du groupe Bolloré. Elle est au départ une société de développement relevant du portefeuille de l'État. L'État camerounais reste détenteur de 27% des actions après la privatisation de la SOCAPALM en 2000. Elle a pour objet la création et l'exploitation des plantations de palmeraies, la commercialisation de l'huile de palme et de palmiste⁸⁹.

⁸⁸ J-F. Gerber, "Les communautés BULU contre la plantation industrielle", p.3.

⁸⁹ S. P. Andela, "Optimisation des postes de travail et mise en œuvre des outils de la qualité", ESSEC de Douala, 2008, p. 33.

Photo N° 1: Plantation de palmier à huile entre l'arrondissement de Nye'été et de Kribi II^{ème}



Source : fr.wikipedia.org/wiki/Économie-du-Cameroun, 2010, p.3.

Au niveau financier, la SOCAPALM a institué une opération de crédit soutenue par le Fonds National du Développement Rural (FONADER) selon les termes duquel le planteur s'engageait à livrer en contrepartie la totalité de sa production à la SOCAPALM. Il s'agissait d'un crédit à long terme octroyé sous forme de fournitures (plants, engrais, produits chimiques, grillage et petit outillage) moyennant un taux d'intérêt de 9 % par an, remboursable en quatorze ans, après un différé de six ans, période d'entrée en production de la plantation. Par ailleurs, en fonction de la bonne exécution des termes du contrat et du bon avancement des travaux de terrain, le planteur recevait pour financer le coût de la main-d'œuvre, une avance non remboursable versée par la SOCAPALM de la manière

La chute brutale des coûts mondiaux de l'huile de palme survenue à la fin des années 1980, a conduit à une baisse notable des performances de la

structure⁹⁰. Ajouté à cela, elle se voit abandonnée par son partenaire technique et financier ‘‘Terre rouge’’. Dès sa création, la société camerounaise de palmeraies a pour principal objet la culture du palmier à huile, la production de l’huile de palme et des amandes (palmistes) et leur commercialisation. Les premiers planteurs ayant vu le jour avec la création de la société.

L’homme étant l’acteur principal du poste de travail, l’entreprise doit veiller ainsi à avoir le capital humain le plus adapté à ses besoins immédiats et futurs par le biais de la formation⁹¹. Elle est étendue sur une superficie d’environ 20 mille hectares. Comme HEVECAM, la SOCAPALM œuvre dans l’intégration des populations de l’ancien arrondissement d’Akom II, concernant la culture et la production de l’huile de palme. La SOCAPALM – Kienke, initiée en 1978, la plantation produit une récolte annuelle 26000tonnes d’huile de palme chaque année.

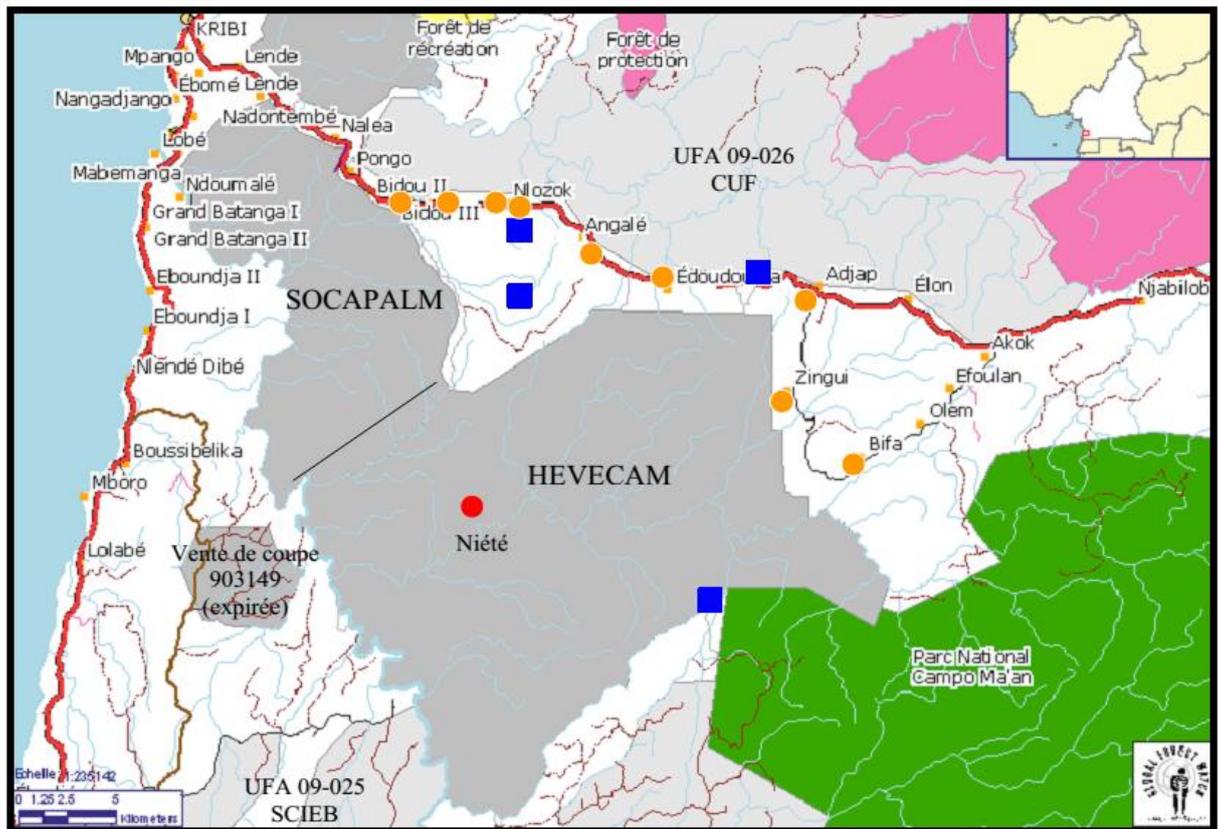
La carte ci-dessus présente la location des agro-industries dans l’Ancien arrondissement d’Akom II. Les concessions des plantations industrielles d’HEVECAM et de la SOCAPALM.

Ce chapitre nous a permis de présenter la crise économique des années 80-90 et son incidence sur la production agricole dans l’ancien arrondissement d’Akom II. Il en ressort que la crise que connaît le Cameroun entre 1980-1990 amène l’État à se désengagé des activités de production agricole et de leur commercialisation ; pour se recentrer dans ses fonctions d’orientation, de facilitateur et de pourvoyeur des infrastructures de base.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Ibid.

Carte N° 2: affectation de l'espace dans la zone d'HEVECAM



Source : J-F. Gerber, "Les communautés Bulu contre la plantation industrielle", p.16.

C'est dans cette lancée que vont naître les complexes agro-industriels HEVECAM et SOCAPALM qui développent une politique de collaboration avec les populations riveraines de ladite zone. Pour pouvoir joindre les deux bouts, et faisant face aux retombés de la crise économique, l'AAAI va connaître la montée spectaculaire de l'agriculture des élites sur lequel porte le prochain chapitre.

CHAPITRE –III-

**LA MONTEE SPECTACULAIRE
DE L'AGRICULTURE DES ELITES**

Au lendemain de son accession à l'autonomie, le Cameroun a comme beaucoup d'États de l'Afrique noire connu une agriculture prospère⁹². L'on sait également que suite à la crise économique des années 80 consécutive à la détérioration des termes de l'échange, et à la crise pétrolière, la situation du secteur agricole s'est considérablement dégradée⁹³. C'est dans ce contexte que la ruée des élites dans le monde paysan camerounais trouve sa naissance. Cette implication des élites est consécutive à plusieurs facteurs. Dans ce chapitre, il est question de présenter les raisons des insertions des élites dans la production agricole, mais également le nouveau visage de l'agriculture dans l'ancien arrondissement d'Akom II.

**A. LES FACTEURS DE L'INSERTION DES ELITES DANS LA
PRODUCTION AGRICOLE**

Alors qu'au départ, on pensait qu'il s'agit de quelques élites dont l'investissement rural s'adosse sur la volonté d'accompagner la population peu à peu, aujourd'hui ces derniers se positionnent comme de véritables entrepreneurs agricoles⁹⁴. Cette percée de l'espace agricole par l'élite urbaine se justifie par les motivations suivantes : l'effondrement du mythe du fonctionariat, la recherche d'une activité de capitalisation noble et sécuritaire.

⁹²J-J. Aerts et *al.*, *L'économie camerounaise*, p.15.

⁹³ J. G. Elong, *L'élite urbaine dans l'espace*, p.23.

⁹⁴ Ibid.

1. L'effondrement du mythe du fonctionariat

Depuis la période coloniale, il est connu dans la société camerounaise que la fonction publique, bien que n'offrant pas de salaires pharaoniques comme dans le privé, était cependant un petit ruisseau qui ne tarissait jamais, par conséquent il assurait une sécurité à vie pour ses agents, cadres, et responsables. Néanmoins dans les années 80-90, cette image s'estompe avec la crise économique. Celle-ci entraîne la perte de 70% des revenus des fonctionnaires. Ces derniers, du moins une bonne partie devaient trouver des moyens de substitution pour retrouver leur niveau de vie, d'où l'engouement vers l'agriculture.

En effet, la réduction massive des effectifs, ainsi que la baisse des salaires qui ont été opérées dans le pays pour pallier à la dégradation de la situation financière, ont contribué à libérer une masse de salaire. Ne pouvant plus vivre avec leurs revenus ou n'ayant plus de salaires, certains anciens employés se sont vus obligés de se reconvertir dans les activités agricoles⁹⁵.

De l'autre côté, les populations ont cessé de croire à l'agriculture. Pour mieux appréhender les raisons de ce désintérêt de la population, il faut faire un retour sur l'une des causes de la crise économique des années 80-90 ; plus précisément la chute des prix du cacao et du café sur le marché mondial. Pourtant, il s'agit des principales cultures de rente qui fournissaient aux ruraux le gros de leurs revenus.

Dans une telle situation, l'agriculture représente désormais un moyen de survie que d'enrichissement. En outre, la pratique de l'agriculture surtout par la classe moyenne urbaine est un moyen de marquage foncier. Cette activité est effectuée pour faire face à l'insécurité alimentaire croissante dans la région, avec la possibilité de commercialiser le surplus de la production, pour renforcer les

⁹⁵Ibid., p.24.

salaires précaires composés par la récession économique. Les exploitations agricoles créées sont orientées vers les cultures qui prennent de plus en plus place sur le marché mondial comme le palmier à huile et de l'hévéa.

L'intérêt des élites peut aussi se comprendre davantage lorsqu'on analyse la position géostratégique du Cameroun dans la sous région d'Afrique centrale et le rapport qui existe entre l'économie et l'agriculture⁹⁶.

En effet, le Cameroun est le seul pays de la sous région partageant ses frontières avec cinq autres États avec lesquels il constitue la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC). De même, le pays regorge une grande superficie, ainsi qu'une densité importante de la population. Dès lors, l'ancien arrondissement d'Akom II se présente comme un espace où faire de l'agriculture s'avère lucratif. La pertinence d'un tel emplacement (avec l'opportunité offerte par le port en eau profonde de Kribi) n'a pas échappé aux élites qui disposent de nombreux moyens nécessaires pour permettre la mise en valeur de cette région et ainsi de pratiquer une agriculture semi extensive. Ainsi, tout en tant qu'activité, les élites de Nye'été ont renoué la fréquentation assidue de leur village d'origine, où à proprement parler le problème de la terre ne se pose pas.

2. La recherche d'une activité de capitalisation noble et sécuritaire

Partout dans le Sud Cameroun, les élites se mirent à retourner à la terre en créant des exploitations. La terre est devenue dans l'espace agricole africain, un objet simple de convoitise en vue de la satisfaction des besoins d'investissement agricole de l'élite. De plus, l'insertion de l'élite dans la production agricole de l'ancien arrondissement d'Akom II s'explique aussi à travers l'exploitation de l'hévéa, car c'est une culture pérenne qui peut durer trente ans et qui assure une retraite confortable dès lors qu'on atteint le cap de 10 hectares. Plus les années

⁹⁶ Ibid., p.25

passent, plus l'investissement rapporte : les arbres produisent deux fois plus de latex qu'après vingt ans.

L'hévéa procure des revenus mensuels. Il y'a moins de maladies que dans le cacao, et le travail n'est pas difficile dès la poussée des arbres. Dans le district de Nye'été, les élites ont accéléré le processus de création des plantations de rente, particulièrement celles d'hévéa à cause de la présence de GMG HEVECAM, l'agroindustriel qui a fait de cette localité l'un des grands berceaux nationaux de production de latex pour les cultures de rente et un bassin non négligeable pour ce qui est du manioc, de plantain et des autres vivres (légumes), nécessaires au ravitaillement des 24000 travailleurs de GMG HEVECAM.

De plus en plus, la culture de l'hévéa apparaît comme un effet de mode dans les habitudes agricoles au Cameroun, du haut cadre au citoyen moyen, tout le monde s'active à investir dans de vastes projets de création d'hévéa. Interrogé sur ses motivations de déplacements réguliers, Monsieur David DJEPI s'explique en ces mots que : « Je vais au village pour suivre de près ma plantation d'hévéa. C'est ma retraite que je prépare et pour cela, je ne peux pas rester loin des travaux. Mon avenir en dépend »⁹⁷.

C'est véritablement la fièvre du caoutchouc dans le district de Nye'été. Les élites sont de plus en plus nombreuses à mobiliser leur épargne pour récupérer les terres ancestrales, acheter ou louer des espaces arables pour y faire la culture de l'hévéa. Ils achètent à des prix dérisoires, d'importants espaces de terre cultivables de la zone d'étude. Cette catégorie de nouveaux acteurs du monde rural que Jean Marc Ela nomme « Cultivateurs en souliers vernis »⁹⁸, s'écarte des standards des plantations traditionnelles.

⁹⁷ Entretien avec David Djepi, 56 ans, adjoint au maire de la commune de Nye'été, ancien chauffeur à Hevecam, agriculteur, Nye'été, 30 février 2015.

⁹⁸ J.M. Ela, *Quand l'État pénètre en brousse...les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990, p.24.

Comme autre facteur, nous citons l'appel du politique. En effet, les années 90 marquent la fin des activités de nombreuses sociétés. L'amélioration des activités agricoles ne vise pas seulement à consolider l'autosuffisance alimentaire des paysans, mais elle vise à faire du Cameroun un véritable grenier pour l'Afrique Centrale. Pour cela donc, la journée du samedi d'antan jour ouvrable, a été dédiée au travail de la terre. Le gouvernement encourage la population à faire de l'agriculture. Pour cela, il passe de la subvention à l'octroi des crédits aux agriculteurs de manière à encourager ces derniers.

En outre, le Cameroun a fait depuis 2009 de la formation agricole l'une de ses priorités en incluant cette dernière dans son contrat de développement, avec la force du Programme Camerounais AFOP (Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs d'agriculture, d'élevage et de pêche). L'entrée des élites dans l'entrée de l'élite dans le domaine agricole s'explique à travers :

B. LE NOUVEAU VISAGE DE L'AGRICULTURE DANS L'ANCIEN ARRONDISSEMENT D'AKOM I

Il se distingue ici les plantations paysannes et les plantations des élites.

1. Les plantations paysannes

Le premier et le second plan quinquennal de développement économique et social du Cameroun élaboré depuis son indépendance ont orienté leurs actions sur la promotion de l'agriculture paysanne à travers les secteurs de mobilisation avec un accent particulier sur les cultures de rente (cacao, huile de palme, hévea). Les paysans constituent une catégorie d'acteurs qui joue les premiers rôles dans l'agriculture. Ils sont au centre des pratiques agricoles. Après avoir été initiés aux techniques de culture de nouvelles plantes dans les grandes plantations, les

paysans ont créé pour leur propre compte, une multitude de plantations.⁹⁹ Les exploitations paysannes sont caractérisées par l'étroitesse des parcelles mises en valeur (1 à 2 hectares) et par les méthodes culturales qui associent les techniques artisanales et modernes.

La force de travail dans ces plantations est essentiellement humaine. Les planteurs ne disposent généralement pas de machines. Ils utilisent des outils archaïques : houes, machettes. Haches, auxquelles s'ajoutent des outils relativement modernes : pioches, pèles, charrues etc.

Les paysans plantent de plus en plus des espèces végétales sélectionnées. Ils reconstituent la fertilité de leur sol par l'apport d'engrais chimique, végétal et du fumier. Le système agraire est itinérant, sur brûlis et les produits cultivés sont destinés à l'autoconsommation pour la plupart. Ils utilisent des produits phytosanitaires pour combattre les maladies.

⁹⁹ A. Melingui et al., *Géographie du Cameroun*, p.69.

Photo N° 2: techniques culturales paysannes



Source : Photo prise par Paule Abomo Mvondo, Akom II, le 08 octobre 2014.

Les plantations paysannes jouent un rôle important dans l'économie du pays. Elles produisent la quasi-totalité des cultures industrielles et vivrières. La commercialisation des produits agricoles est devenue la principale source de revenus régulière. Le manioc occupe la superficie cultivable la plus importante et sert aussi bien à la consommation familiale qu'à la fabrication des bâtons de manioc destinés à la commercialisation¹⁰⁰.

Les cultures vivrières sont caractérisées par des cycles de production courts, ce qui alloue des revenus successifs aux paysans. Elles sont surtout cultivées en association. En général, il existe une corrélation entre le sexe et les activités à effectuer. Les hommes occupent les tâches difficiles telles que l'abattage des arbres, alors que les femmes achèvent la préparation du terrain et effectuent les semi-labours. Au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II, les saisons culturales sont :

¹⁰⁰ Entretien avec D. Abomo, 80 ans, cultivatrice, Akom II, 12 février 2015.

Tableau 5 : calendrier d'activités

Saison	Défrichage	Abattage	Brûlis	Mise en culture	Récolte
Essep	Déc/janvier	Janvier/février	Janvier/février	Mars/avril	Juillet
Oyon	Juin/juillet	Juillet/août	Juillet/août	Août/septembre	novembre
Assan	novembre	Décembre	Décembre/jan	Décembre/jan	mars

Source : tableau réalisé par Paule Abomo Mvondo à partir des données du terrain.

Dans la zone d'étude, l'on rencontre cinq types de champs :

- les champs de courge (*EssepNgon*) : créés immédiatement après l'abattage d'une portion. Leur superficie moyenne est de 0,81 Hectares ;
- les champs de courges (*Assan*) : Ce type de champ est dominé dans un premier temps par la courge à laquelle succèdent durant la même rotation d'autres cultures vivrières (plantain, manioc, macabo...). Ces champs sont établis à proximité des cours d'eau, en zone partiellement inondables. La superficie de l'*Assan* est plus petite que celle de l'*EssepNgon* ;
- les champs de maïs (*Afup Fon*) : de superficie moins importante, soit après la récolte des courges, soit sur une terre pas encore exploitée ; les champs vivriers : polyculture en association (*Bini*), qui succèdent à la récolte des arachides. Ils sont dominés par le manioc et le bananier plantain, en association avec de nombreuses cultures. Leurs superficies sont variables et tournent autour d'un Hectare ;
- les champs de banane plantain (*AfupBikon*) : ils sont destinés à la vente. Leur superficie est plus grande que les autres champs.

Photo N° 3: un champ de maïs créé par une élite administrative de la localité d'Akom II.



Source : Photo réalisée par Paule Abomo Mvondo, Akom II, le 08 octobre 2014

La taille des champs varie selon le type de champ et de culture. Dans l'ensemble, les plantations paysannes varient entre 0,5 et 2 Hectares par ménage¹⁰¹. La culture dominante permet d'identifier chaque champ. Pendant la durée d'un champ polyculture, celui-ci aura en plusieurs noms caractérisé la culture prépondérante. Par exemple, un champ d'arachide peut devenir un champ de maïs après la récolte. Les plantations paysannes sont créées en fonction des spécificités écologiques du milieu ou des besoins momentanés de l'agriculteur¹⁰². Le seul processus de transformation des cultures vivrières ici est relatif à la transformation en bâtons et en coucous. C'est une activité féminine.

Le maïs lorsqu'il est égrené rentre dans la fabrication du vin africain (*Arki*). Les paysans écoulent difficilement leurs produits dans la région, ceci à cause de l'enclavement du territoire. Ces produits sont vendus aux *Bayams-Salam* des villes de Kribi, Ebolowa, Lolodorf. Les plantations paysannes

¹⁰¹ Entretien avec J. P. Medjo, (age non renseigné), cultivateur, Akom II, 06 mars 2015.

¹⁰² J. Molo, "La cacao-culture dans l'arrondissement de Mbangassina", p.71.

bénéficient d'une main d'œuvre familiale abondante. Une forte demande d'huile de palme stimule l'intérêt des plantations de palmier à huile souvent initiées par l'élite locale. Quelques villageois exploitent les plantations d'hévéa notamment à Adjap, Nkominttom.

L'ancien arrondissement d'Akom II. Ici, tout commence par des plants dans des sachets de terre, puis lors de l'éclosion de la plante, celles-ci sont disposées en sillons de manière à permettre une bonne évolution.

Actuellement, les cultures de rente (hévéa, palmier à huile, cacao) sont une source importante de revenus. Dans le souci d'encourager les paysans à adopter et à utiliser des techniques et intrants agricoles modernes, les crédits leur sont octroyés. A cet effet, il s'agit selon Henry Njalla Kuan de contribuer à l'essor de l'économie des zones rurales et à la réduction durable de la pauvreté.

Pour cela, la CDC propose un contrat de vingt ans avec les planteurs, où ces derniers auront des plants au coût de 500 francs CFA par plant, remboursable dans une période de 15 ans. De la préparation du terrain au suivi, en passant par le planning, l'ensemble sera supervisé par l'équipe de la CDC. Et, la CDC s'engage à acheter toute la production du planteur au prix courant du marché.

Comme autre mesure, le MINADER procédera à la distribution des terres non exploitées au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II à ceux qui peuvent la mettre en œuvre, faire la promotion de l'agriculture de seconde génération, reposant essentiellement sur le développement des moyennes des grandes exploitations agricoles, car les plantations paysannes sont une source de revenus qui concourt à l'amélioration des conditions de vie d'une population à majorité rurale¹⁰³. Elles sont pour cette raison l'objet de toute l'attention des pouvoirs

¹⁰³ Ibid.

publics. C'est ce qui explique l'installation des plantations industrielles dans la zone d'étude.

2. Les plantations des élites

En faisant l'état de lieu de l'hévéaculture dans l'ancien arrondissement d'Akom II, le MINADER situe l'ensemble du verger 1700 Hectares¹⁰⁴. Et ce dernier se distingue par l'exploitation agro-industrielle et les plantations villageoises tenues par les élites.

Photo N° 4: pépinière d'hévéas créée par une élite de Nye'ete



Source : Photo réalisée par Paule Abomo Mvondo, Akom II, le 08 octobre 2014

Hormis leur engagement indirect qui se décline sous la forme de donations d'un ensemble de matériel agricole aux populations lors de certains meetings. La présence des élites dans le secteur agricole peut s'apprécier à travers le rythme

¹⁰⁴ Entretien avec Martin Paul Mvondo, 47 ans, ingénieur agronome, MINAGRI, 06 mars 2015.

de création et d'accroissement de leurs plantations, lesquelles s'écartent des standards des plantations paysannes¹⁰⁵.

Photo N° 5: pépinière créée par une élite administrative et arrosée à l'aide d'un Pulvérisateur.



Source : Photo réalisée par Paule Abomo Mvondo, Akom II, le 08 octobre 2014

S'agissant des caractéristiques de ces plantations des élites, nous dirons que la taille est assez importante. Ce sont des espaces qui s'étendent sur des hectares variant entre 3 à 100 Hectares. La nature des cultures de prédilection et la finalité poursuivie sont deux caractéristiques qui permettent d'asseoir la distinction de l'ancrage des élites.

Ici, l'on note une variabilité des cultures en fonction de la diversité climatique. Les élites se spécialisent dans la production des cultures de rente. Elles s'investissent ainsi dans la création de vastes plantations d'hévéa, de palmier à huile, mais aussi de maïs, manioc etc.

¹⁰⁵ J. G.Elong, *L'élite urbaine dans l'espace*, p.24.

Photo N° 6: pépinière de grande envergure créée par une élite de
L'arrondissement de Nye'été.



Source : Photo réalisée par Paule Abomo Mvondo, Akom II, le 08 octobre 2014.

Les produits issus des plantations des élites sont prioritairement destinés à la commercialisation. Les techniques culturales appliquées par les élites sont semi-intensives. Ici, on utilise des techniques modernes, à l'instar de la fertilisation des sols, l'irrigation, l'outillage, l'amélioration des semences, l'étude des sols, le recours aux agronomes, l'usage des engins ; le tout couronné par le recours à une main d'œuvre non familiale qualifiée. Par conséquent, les plantations des élites produisent de forts rendements, avec une amélioration de la qualité des cultures.

Photo N° 7: nouvelle cacaoyère créée par une élite qui réside dans l'arrondissement de Nye'été



Source : Photo réalisée par Paule Abomo Mvondo, Akom II, le 08 octobre 2014

L'imprégnation de l'élite dans le domaine agricole a favorisé l'émergence de l'agriculture au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II. L'hévéa et le palmier à huile sont les deux principales cultures de rente que l'on retrouve dans la zone d'étude. Cette activité est pratiquée par les hommes. L'agriculture bénéficie d'une grande disponibilité des terres agricoles, une grande diversité agro-écologique, un bon potentiel en terres irrigables, un grand dynamisme des populations rurales, et une position géographique hautement stratégique.

Photo N° 8 : un champ d'hévéa créé par une élite dans l'arrondissement de
Nye'été



Source : Photo réalisée par Paule Abomo Mvondo, Akom II, le 08 octobre 2014

On distingue deux modes d'installation des cultures de rente :

- il existe premièrement la monoculture d'hévéa ou de palmier à huile : ici la pratique d'une seule culture composée des arbres est respectée ;
- il y'a ensuite la polyculture du cacao : elle est faite en association du cacao et du palmier à huile, avec des arbres fruitiers domestiques. Cette activité est élitiste car ce sont les élites qui installent actuellement les exploitations de palmier à huile dans la zone d'étude.

Le prix du litre d'huile de palme est fixé localement. Il varie entre 400 et 600 francs CFA sur le marché national. Dans la plupart des cas, ce sont les anciens travailleurs des agro-industries HEVECAM ou SOCAPALM qui se

convertissent à l'agriculture, rejoints par les élites urbaines. C'est le cas de David Djepi lorsqu'il déclare que :

Je suis installé à Nye'été depuis 1986. J'ai servi comme chauffeur à la société HEVECAM pendant 21 ans. En 2007, j'ai démissionné de mon poste après mon élection comme premier adjoint au maire de Nye'été et j'ai décidée me lancer dans l'hévéaculture. J'ai mis les premières plantes à terre en 2008. Je récolte déjà le latex dans une plantation qui m'a été concédée dans le village de Ngok à la sortie de Nye'été. Je récolte près de 2,5 hectares de caoutchouc par mois que je vends à HEVECAM et 15 à 20 tonnes de latex par mois. L'hévéa demande sept ans d'exploitations avant de commencer à jouir de ses fruits privilégiés¹⁰⁶.

Tout ceci pour montrer qu' "un planteur d'hévéa ne peut pas mendier" Cette plante produit de nombreux fonds à chacun de ses propriétaires. Néanmoins, le manque d'engouement pour certains planteurs se caractérise par le déficit d'encadrement et le manque du matériel agricole performant, limitent le développement de la culture dans la région. Au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II, il est possible de se développer sur place, à la seule condition d'accepter de travailler la terre ; car la culture de l'hévéa offre d'énormes opportunités à son producteur, actuellement le marché de caoutchouc présente bonne figure sur le plan international¹⁰⁷.

¹⁰⁶ "La voix du paysan", Mensuelle de l'entrepreneur rural, Yaoundé, n°257, Samedi 25 avril 2014, p.3.

¹⁰⁷ J-J. Aerts et al. *L'économie camerounaise*, p.15.

Photo N° 9: un autre champ d'hévéa créé par une élite dans l'arrondissement de Nye'été



Source : Photo réalisée par Paule Abomo Mvondo, Akom II, le 08 octobre 2014.

La poussée urbaine a donné une nouvelle orientation à l'agriculture. L'implantation d'une grande plantation couvrant de milliers d'Hectares nécessite la mobilisation de masses importantes de capitaux. Les plantations des élites se développent à proximité des voies de communication, pour faciliter l'écoulement des productions agricoles vers les grandes agglomérations. Les élites font de plus en plus appel à une main d'œuvre qualifiée locale, formée d'ingénieurs et de techniciens, afin d'arrimer leurs exploitations au modernisme. Par conséquent, cela passe par une amélioration qualitative et quantitative des implants cultivés pouvant être commercialisés, tout en respectant la protection des ressources naturelles de la région.

En définitive, ce chapitre nous a permis de présenter les facteurs de l'insertion des élites dans la production agricole, et le nouveau visage de l'agriculture dans l'ancien arrondissement d'Akom II. Il ressort de notre analyse que l'effondrement du mythe du fonctionnariat, la recherche d'une activité de capitalisation noble et sécuritaire sont les raisons qui incitent l'élite urbaine à pénétrer en brousse. Cette imprégnation de ces hauts cadres et responsables de la fonction publique a favorisé l'émergence et l'amélioration de la qualité des produits agricoles et de l'agriculture paysanne. Ces différentes mutations opérées au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II sont en partie responsables des problèmes que connaît cette activité, ce qui fera l'ossature du prochain chapitre.

CHAPITRE –IV-

PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Les mutations agricoles que connaissent les populations de l'ancien arrondissement d'Akom II ont entraîné plusieurs changements dans la localité. Pour mieux appréhender les difficultés auxquelles font face les producteurs, nous nous sommes basés sur les informations recueillies auprès des exploitants. L'objectif est de faire un bilan de cette activité dans la zone d'étude, en présentant les problèmes auxquels elle est confrontée, afin d'en ressortir les perspectives pour une meilleure exploitation agricole.

A. PROBLEMES

L'agriculture dans l'ancien arrondissement d'Akom II connaît un parcours parsemé d'embûches. En effet, son évolution ne s'est pas faite sans heurts. La multitude de problèmes qu'elle a connus lui a fait perdre sa crédibilité, et a créé un mécontentement au sein de la population. Les obstacles observés ici sont liés au financement, à la transformation et à la commercialisation.

1. Le financement de l'agriculture

Concernant le financement de l'agriculture, le Cameroun n'est pas à sa première expérience. La majorité agriculteur ne peuvent pas faire face aux problèmes liés à la modernisation des techniques et à la diversification des cultures car ils ne disposent pas de moyens financiers suffisants. Malgré l'importance du secteur agricole, le financement n'a pas toujours été à la hauteur

de ce qui devrait être¹⁰⁸. Les paysans le plus souvent se sentent abandonnés à eux-mêmes. Ceci s'explique par le fait que les initiatives sous forme d'aides qu'offre le gouvernement camerounais n'atteignent pas leurs cibles¹⁰⁹. Ces initiatives et aides multiformes sont souvent détournés par des personnes intermédiaires qui ont d'autres visées. Par conséquent, le travail effectué par ces agriculteurs n'est pas trop étendu car ils auraient pu faire mieux, mais la forêt constitue un obstacle. Il est difficile de défricher à la main un hectare en pleine forêt quand vous avez de grands arbres et racines qui font problème à votre avancée¹¹⁰. Si ces planteurs bénéficiaient d'aides ou d'un financement, ils auraient pu faire recours aux engins spécialisés, mais aussi acquérir des séchoirs de manière à conserver leurs productions sèches¹¹¹.

Les planteurs qui se lancent dans l'agriculture se débrouillent comme ils peuvent. En outre, l'insuffisance des financements nécessaires ne permet pas aux agriculteurs de subvenir aux besoins respectifs de leurs plantations, concernant l'achat des produits phytosanitaires nécessaires pour l'entretien de ces dernières. Certains exploitants sont obligés de travailler comme ouvriers agricoles dans d'autres plantations, afin de réunir de l'argent qui leur permettra de se mettre plus tard à leur propre compte¹¹². La création des plantations exige des capitaux dont l'importance varie avec la taille des plantations.¹¹³ L'État s'étant désengagé du domaine agricole, le financement se fait depuis 1990 par les bailleurs de fonds à travers les projets et programmes. La majeure partie des jeunes va à la recherche des meilleures conditions de vie ; cela suscite le vieillissement de la population locale. Il est aussi à noter comme problème, la difficulté d'accès aux crédits.

¹⁰⁸ *Courier du monde rural*, n° 25, 1997, p.5.

¹⁰⁹ J. G. Elong, *L'élite urbaine dans l'espace*, p.24.

¹¹⁰ Entretien avec M.P. Mvondo, 47 ans, ingénieur agronome, MINAGRI, Yaoundé, 22 mai 2015.

¹¹¹ Entretien avec S. Monemekouk, age ?, agriculteur, Akom II, 14 avril 2015.

¹¹² J. Geber, "Le conflit des Bulu contre hévécam", p.53.

¹¹³ A. Melingui, *Géographie du Cameroun*, p.70.

En effet, lorsqu'on parle de financement, l'on principalement allusion aux banque. Or le système bancaire hérité de la colonisation délaissait les cultures vivrières au profit des cultures de rente. Les pouvoirs publics ont tente de remédier a cette situation en créant des organismes de financement essentiellement basses sur le crédit octroyé aux agriculteurs. Malheureusement les grands bénéficiaires de ces crédits n'étaient pas les paysans mais les fonctionnaires qui se trouvaient en ville.¹¹⁴ Au fil des temps, la plupart des crédits réservée a l'agriculture n'a fait que diminuer pour devenir insignifiante. Au regard des différentes banques agricoles créées par le gouvernement dans le but de venir en aide aux planteurs, ces derniers n'arrivent pas à avoir recours aux crédits agricoles. Dans la plupart des cas, il faudrait faire appel aux connaissances, afin de se voir octroyer un crédit. Les banques commerciales en majorité installées en ville financent rarement la production agricole. Les agriculteurs de la base sont lésés au profit de ceux qui sont en ville. Les connaissances et les technologies nouvelles ne sont pas connues par les producteurs, à cause de l'absence d'une politique d'éducation des paysans¹¹⁵.

Il se pose aussi le problème de l'utilisation judicieuse des énormes sommes d'argent que gagnent ces planteurs car, jusqu'à présent celles-ci sont englouties dans les futilités et servent vraiment peu aux bénéfices qu'ils tirent de la vente du caoutchouc jusqu'à présent encore très mal exploité¹¹⁶. Lorsqu'on arrive dans les villages, Ngok, Zingui, Efoulan, Nkongmintom, l'on reste scandalisé en constatant l'écart abyssal qui sépare les sommes pharaoniques que gagnent les propriétaires des plantations villageoises et le cadre de vie dans lequel la grande majorité d'entre eux évolue¹¹⁷.

¹¹⁴ Courier du monde rurale, n°31, 1999, p.5.

¹¹⁵ [Fr.wikipedia.org/wiki/les problèmes de l'agriculture tropicale cas du Cameroun \(obstacles naturels, techniques, économiques\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/les_problèmes_de_l'agriculture_tropicale_cas_du_Cameroun_(obstacles_naturels,_techniques,_économiques)). Consulté le 07 mai 2015.

¹¹⁶ R. K.Kpwang, "Les complexes agroindustriels et leurs contributions", pp. 1-16.

¹¹⁷ Ibid.

L'utilisation des fonds tirés de ces ventes est faite pour des besoins moins constructifs. Ils habitent des huttes et s'habillent haillons. Les paysans investissent mieux dans l'achat des automobiles (voitures, motos) qui sont dans la plupart des cas la cause de leurs décès. Pire ils sont en permanence endettés et ne passent la grande partie de leur temps que dans les lieux de vente des breuvages infectes de toutes sortes, à l'instar du fameux *Arki*.

Les producteurs de cette zone d'étude vieillissent au même titre que leurs plantations, ceci à cause des difficultés auxquelles ils font face depuis la libéralisation (l'acquisition des intrants, service abandonné par l'État). Aussi à l'absence de financements adéquats dans les campagnes agricoles, ceux-ci ont des poches vides. C'est généralement pendant les périodes d'août et septembre, période de rentrée scolaire, avec tout ce que cela entraîne comme charges pour les parents. C'est à ce moment-là que prolifèrent autour des producteurs des collecteurs sans scrupules, armés de balances truquées pour les uns, de faux billets pour les autres, prêts à acheter la moindre fève qui passe sous leur nez. Sans souci pour la qualité. Le planteur fortement tenté par l'appât du CFA ne s'en préoccupe pas non plus.

La faiblesse de financement de l'agriculture affecte négativement la rentabilité de la production dans la mesure où les paysans manquent d'argent pour acheter le matériel agricole qui est importé. Ces contraintes empêchent les paysans de créer de nouveaux champs. La fiscalité joue aussi un rôle négatif. A côté du problème de financement, les producteurs de l'ancien arrondissement d'Akom II font aussi face à la difficulté liée à la commercialisation et transformation des produits agricoles.

2. La commercialisation et la transformation

Après la récolte, les planteurs de l'ancien Arrondissement d'Akom II doivent faire face au problème de la conservation des récoltes.

Traditionnellement dans la localité après la récolte, le produit est stocké et disposé dans les greniers traditionnels des habitats pour être au préalable séché avant d'être conservé pour la consommation de la famille, le commerce et servir de semences pour la prochaine récolte. Cette méthode traditionnelle de séchage des récoltes reste la plus appliquée par les ménages à Akom II. Selon les paysans, si au moment des récoltes il pleut de façon quotidienne, comme c'est généralement le cas du mois de septembre, l'eau de pluie risque de s'infiltrer à l'intérieur des feuilles des épis de maïs.

Cette eau de pluie qui s'est infiltrée va faire que les épis de maïs mouillés, s'ils ne sont pas suffisamment séchés pourrissent rapidement que ceux qui ne l'ont pas été. Il se soulève un problème de tri au moment des récoltes qui s'avère impossible à pratiquer par les agriculteurs, ce qui cause des maladies¹¹⁸. La récolte étant consommée en faveur des besoins du paysan (économique et alimentaire), ce sont eux qui conditionnent la durée du stockage et le rythme de prélèvement. Au sein des ménages à revenu limité, la récolte suffit de moins en moins à satisfaire pour l'alimentation, le commerce et pour le prélèvement d'une partie devant servir de semences pour la prochaine saison culturale.

Toutefois, l'agriculture connaît aussi le problème d'enclavement de la zone. En effet avant la crise des années 80-90, l'ONCPB constituait un intermédiaire entre les producteurs et les exploitants. Ils offraient des circuits de commercialisation aux producteurs, mais avec le désengagement de l'État, cette structure a fait faillite. Sous la pression des acheteurs dont le souci principal est de faire tonnage, les producteurs ne respectent plus les normes de fermentation et de séchage des produits. Cette perte de qualité est telle que depuis le début du processus de libéralisation en 1991, le cacao de qualité supérieure a disparu du circuit de commercialisation.

¹¹⁸"*La voix du paysan*", n°60, janvier 1997, p.17.

Photo N° 10 : Transport des marchandises pour la commercialisation



Source : Photo prise par Abomo Mvondo Paule, Akom II, le 08 octobre 2014

De plus l'obtention du produit à commercialiser et sa commercialisation sont subordonnées à un certain nombre de facteurs. Au cours précédant la libéralisation, la fourniture d'engrais agricoles aux paysans relevait de l'État qui le faisait le plus souvent par l'entremise de l'ONCPB et des coopératives à titre gratuit. Leurs coûts étaient déduits du prix versé au moment de l'achat des récoltes. La fermeture de cette structure a sonné le glas de l'ancien système d'approvisionnement ou des distributions gratuites d'intrants agricoles¹¹⁹.

Une analyse de la situation du monde rural effectuée en 1994, a permis de se rendre compte que les organisations paysannes, les agricultrices et les agriculteurs expriment une demande très forte d'appui, d'accompagnement dans

¹¹⁹ P. Janin, *L'avenir des planteurs camerounais. Résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999, p.18.

le domaine de la commercialisation¹²⁰. les agriculteurs maîtrisent en général les techniques de production ,mais ils sont souvent confrontés à des problèmes d'écoulement ,ce ci a cause du nombre insuffisant de débouchés ,un circuit de distribution peu développé d'énormes difficultés de transport. Ainsi, on peut soutenir que le processus de libéralisation s'il a permis de réduire substantiellement le poids des pouvoirs publics sur les activités de production et de commercialisation, a eu, précisément à cause de la réduction quasi totale du filet de sécurité que constituait l'État, un effet préjudiciable sur les revenus des planteurs. Par effet de conjugaison avec l'hégémonie étatique ci-dessus évoquée, cela a abouti à une situation de quasi crise du contrat social dans les zones rurales.

L'enclavement de la zone et la difficulté de transport entravent la collecte et la commercialisation. Durant les saisons de pluie, il ya inaccessibilité des voitures ayant à leur bord les Bayam Salam, ceci à cause du mauvais état de la route.

Il revient au Ministère du Développement Industriel et Commercial d'organiser et de suivre la commercialisation de la production agricole. Les acteurs commerciaux manquent de professionnalisme et de bonne volonté. Près de 80% des paysans ne maîtrisent pas les exigences du marché mondial.

L'un des problèmes dont souffre le Cameroun est la mauvaise qualité de son produit. Les exportateurs véreux avec la complicité de certains clients internationaux achètent les produits de mauvaise qualité et les vendent à bas prix. Pourquoi produire plus si l'on ne peut pas écouler l'excédent de production. Les paysans de l'ancien arrondissement d'Akom II se trouvent confrontés à ce problème lorsqu'ils voient leurs productions pourrir dans les champs, faute de possibilités d'arriver sur le marché.

¹²⁰ *Courier du monde rural*, n° 31, 1999, p.5.

En outre, les circuits commerciaux sont lésés à l'initiative individuelle. Le manque de GIC et de coopératives agricoles complique d'avantage la commercialisation. Le coût élevé du transport condamne les producteurs à vendre leurs récoltes dans le marché local, d'où la surproduction. Le surplus est vendu à vil prix ou tout simplement détruit, à cause de l'absence des infrastructures de conservation et de transformation.

L'ancien arrondissement d'Akom II ne dispose pas d'industries nécessaires pour la transformation des produits. En effet, le mauvais état de la route ne facilite pas l'acheminement des produits dans de grandes agglomérations, à l'instar de Kribi, Ebolowa. On assiste donc à l'infection de ces récoltes qui souffrent dans la plupart de la mauvaise qualité sur le marché, or l'exploitation agricole alimente l'industrie en matières premières¹²¹.

Globalement, la région est d'accès difficile du fait de la grande faiblesse du réseau des voies de communication.

Le bitumage des principaux axes routiers contribue au désenclavement de la région certes, sans pour autant résoudre l'épineuse question de l'accessibilité à la zone d'étude, bassin de production vivrière. La création des principaux axes qui date de la période coloniale a suivi un schéma classique appliqué à tous les territoires sous tutelle ou les anciennes colonies allant de l'hinterland vers les côtes pour l'évaluation des matières premières (latex). L'accent avait été mis sur les voies principales au détriment des voies intérieures, servant à la collecte des produits agricoles. Les routes secondaires reliant la zone d'étude au centre urbain de consommation et de transformation connaissent par contre une dégradation avancée, faute de budget d'entretien ou de détournement des ressources allouées.

L'acheminement de la production agricole de l'ancien arrondissement d'Akom II vers la ville est un véritable parcours du combattant en saison

¹²¹ A. Melingui, *Géographie du Cameroun*, p.18.

pluvieuse, avec des conséquences évidentes sur les prix des denrées concernant les marchés urbains. Le transport est assuré par des véhicules de petit gabarit (motos, peak up, cars de transport voyageur) utilisés pour la collecte des produits, en raison de leur grande flexibilité et du mauvais état de route.

B. PERSPECTIVES

Après cette analyse des mutations agricoles dans l'ancien arrondissement d'Akom II, nous pouvons dire qu'il est nécessaire d'envisager des suggestions pour l'avenir.

1. Les opportunités agricoles du port en eau profonde de Kribi

Des propositions sont faites afin d'envisager un avenir meilleur pour l'agriculture en général, et celui de l'ancien arrondissement d'Akom II en particulier. Initié dans les années 80, le projet de port en eaux profondes de Kribi a été relancé en 2008, dès que l'État camerounais a été en mesure d'assainir ses finances. Aujourd'hui, ce projet phare du programme de grands chantiers lancé par le Président Paul Biya est en train de devenir réalité. Le port en eaux profondes va couvrir une superficie de 30 000 ha. D'un coût total estimé à 282 milliards FCFA, il devrait permettre au Cameroun de valoriser au mieux ses immenses ressources naturelles, et permettre la construction d'un vaste pôle économique associé.

Le port en eau profonde de Kribi constitue la principale infrastructure du Cameroun qui permettra l'exploitation des minerais et l'industrialisation du pays. Les travaux de construction sont en cours de réalisation par l'entreprise chinoise China Harbour Engineering Company (CHEC). En effet grâce à ce port, les paysans de l'ancien arrondissement d'Akom II pourraient pratiquer une agriculture d'exportation, basée non seulement sur les cultures de rente à savoir le caoutchouc, le palmier à huile, et les produits vivriers : maïs, banane etc.

Grâce à l'agriculture d'exportation, les exploitants auraient des revenus réguliers, subventionner l'achat de leur propre matériel de travail, subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles respectives, mais aussi l'entretien de leurs plantations (achat de produits phytosanitaires, d'intrants).

En outre, l'implantation du port en eau profonde de Kribi permet à l'agriculteur d'être à la source de l'information. L'implantation du port dans la zone d'étude fera en sorte que celle-ci bénéficie du développement des voies de communication et la venue des partenaires commerciaux étrangers (les grandes filiales), avec qui elle pourra établir des partenariats entre les commerçants étrangers et le milieu. L'élite doit profiter de ce port pour permettre l'écoulement de ses produits et des avantages liés à une agriculture d'exportation. Ces potentiels acheteurs fréquenteront de plus en plus la zone d'étude, pourront même s'installer en acquérant des espaces cultivables à des prix importants.

En outre, l'implantation du port en eau profonde à proximité de l'ancien arrondissement d'Akom II, apporte de nombreux avantages liés à l'exploitation de la zone.

2. La nécessité d'une réorganisation et d'un financement efficace de l'agriculture paysanne en vue de son arrimage à la marche du Cameroun vers son émergence

Le développement des produits génère de très importants besoins de financements, au niveau des exploitations agricoles, des agro-industries, et des opérateurs économiques situés en amont et en aval de la production agricole. Pour les seules exploitations agricoles, la réalisation des objectifs de développement des différentes productions à l'horizon 2035 génère des besoins de financement à long terme. Ces derniers, nécessaires à la relance du secteur agricole sont considérables.

Concernant l'autofinancement, au regard des revenus limités des ruraux et de l'ampleur des besoins, il est concevable que l'épargne des producteurs puisse combler une part considérable des besoins de financement des exploitants. Les investissements directs faits par les élites restent insuffisants pour couvrir les besoins de financement du secteur, ainsi que les subventions nécessaires pour améliorer les productions. C'est le cas de la plupart des projets PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) du MINADER (Projet Plantain, Palmier à huile) qui ont apporté des intrants et équipements subventionnés aux petits producteurs¹²².

Il est donc indispensable de mettre en place un système de crédit adapté et efficace pour couvrir les besoins de financement des exploitations, afin d'atteindre l'émergence. En outre, le financement rural doit être assuré par des établissements de micro finance. Le financement de la stratégie du MINADER incombe aussi bien aux opérateurs privés, aux producteurs, qu'à l'État. Le financement des programmes et projets d'investissement agricole au Cameroun est essentiellement le fait des concours extérieurs, aides publics au développement (prêts, dons), Investissements Directs Étrangers, mobiliser la communauté des partenaires au développement par :

- la promotion de la coopération entre les différents types de financement ;
- le développement des programmes regroupant plusieurs partenaires ;
- inciter les opérateurs privés à mobiliser les capitaux auprès des banques internationales et de favoriser l'investissement privé extérieur, dans les réalisations rentables (cultures industrielle) ;
- accompagner les structures d'encadrement du monde paysan par la formation des producteurs, pour qu'ils soient plus professionnels ;
- faciliter le transfert des propriétés foncières, afin de sécuriser les garanties sur le foncier ;

¹²² Stratégie de Développement du Secteur Agricole actualisée, Minagri, 2005, P.4.

- étudier la possibilité de doter le monde agricole et rural des ressources supplémentaires, afin de financer l’agriculture ;
- la création d’un fond de valorisation des produits locaux qui serviraient à soutenir les initiatives visant la transformation sur place des produits agricoles et contribuer à stabiliser les prix entre les saisons. Dans l’approche du financement de l’exploitation, compte tenu de la diversification déjà engagée des exploitants les plus dynamiques de l’ancien arrondissement d’Akom II, on ne devrait plus financer seulement les intrants agricoles, il faudrait prendre en considération l’ensemble des besoins des plantations ;
- assurer la sécurité du remboursement des crédits de campagne par la séparation physique des stocks commerciâbles ;
- susciter des organisations de producteurs capables de créer des capacités de stockage et de commercialiser la production de ses membres ;
- susciter la construction d’une chambre froide pour contribuer à stabiliser les prix ;
- encourager le financement de motos pompes et de forages pour moderniser le système d’arrosage ;
- encourager le regroupement des producteurs en coopérative, pour favoriser le financement des travaux, car dans la plupart des cas, faute de crédits, la plupart des producteurs ne font pas de laboure ni de traitement. Ils ne se sentent pas sécurisés quant à l’écoulement de leurs productions et hésitent à investir dans leurs plantations. Un producteur qui fait partie d’une coopérative ou d’un GIC est mieux sécurisé.
- Encourager les initiatives visant à la conservation et à la transformation industrielle sur place. Pour cela, il faut une réorganisation du secteur

agricole comme avant la libéralisation, ainsi chaque acteur doit avoir une fonction précise¹²³.

Les paysans doivent entreprendre des initiatives personnelles. Ceux-ci devraient être formés sur des techniques agricoles intensives. Aussi, ils devraient procéder à la mise au point des plans d'aménagement des forêts, prôner le dialogue entre les planteurs, sécuriser leurs plantations par le bornage et l'acquisition des titres fonciers, cultiver l'esprit de la vie en communauté. La société paysanne doit suivre une certaine norme, une certaine organisation. Tenter d'apporter des éléments nouveaux à cette manière de vivre de l'homme paysan certains systèmes d'épargne et crédit ont d'ailleurs essuyé de cuisants échecs dans ce sens, soit parce que leur approche cadrerait pas avec les réalités paysannes, soit parce que pressés d'avoir des résultats physiques, ils ont négligé certains aspects de la vie du paysan. Aujourd'hui, il a lieu de dire que la réussite d'un système tiendrait beaucoup plus à la prise en compte des préoccupations réelles du paysan, de ses réalités quotidiennes telle qu'il les vit dans son milieu. Opter pour une simple orientation de ces préoccupations au lieu d'une transformation systématique du milieu rural serait l'un des chemins, sinon la voie à emprunter par tout système de développement pour son implantation.

Le désengagement progressif de l'état vis-à-vis du monde rural a amené les pouvoirs publics à imaginer d'autres formes d'interventions en faveur des agriculteurs. C'est ainsi qu'ils ont sollicité l'apport financier des bailleurs de fonds pour continuer l'encadrement et la formation des paysans.

L'Etat quant à lui doit mettre en place la politique agricole, créer des structures d'accompagnement de manière à faciliter la mise en pratique de la politique étatique. D'accroître les financements publics destinés à la création et à l'entretien des infrastructures de transport et de commercialisation de la production ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes prioritaires : appui aux zones

¹²³ Plan National d'Investissement Agricole Du Cameroun PNIA, 2014-2020, Volume 1, 2014, p.9.

défavorisées, à la structuration socio-économique du milieu rural (consolidation et développement des organisations de producteurs et des systèmes micro financiers) et aux dynamiques de développement engagées dans les diverses régions.

Les programmes d'investissement public (PIP) devront refléter ces priorités ; pour chaque période budgétaire il s'agira de garantir la cohérence et la priorité des affectations en fonction des ressources disponibles.

De négocier avec les bailleurs de fonds et les banques commerciales la mise en place de lignes de crédit dont les taux d'intérêts concessionnels ainsi que les conditions d'accès (appuyés par des fonds de garanti appropriés) seront adaptées aux activités à promouvoir ainsi qu'aux conditions des opérateurs économiques, en particulier pour les PME agricoles.

La faible efficacité des dispositions antérieures dans ce domaine souligne la nécessité d'une préparation plus approfondie de ces montages entre les différents acteurs concernés. De préparer un " code des investissements " adapté au secteur agricole, afin de développer l'investissement privé national et étranger. De respecter les engagements pris avec les bailleurs de fonds dans le cadre de la mise en œuvre des programmes agricoles notamment en ce qui concerne les contreparties.

Les ONG, doivent soutenir les actions de l'État par la sensibilisation des paysans sur les avantages d'adhésion aux GIC, ainsi qu'aux associations agricoles. Au niveau des organismes professionnels et inter professionnels il s'agira d'abord :

De développer leurs capacités internes de financement afin d'atteindre à court ou moyen terme leur autonomie de fonctionnement ; il s'agit là d'un objectif prioritaire pour ces organismes, dont les modalités d'application devront être étudiées dans chaque cas.

D'assurer leur fonction de facilitateur entre leurs membres et les diverses sources de financement potentielles. En outre, la faisabilité de la mise en place de « Fonds de Développement » pour les filières agro- industrielles et d'exportation sera étudiée ; cette option s'appuie sur le constat de carence du dispositif bancaire actuel par rapport au secteur agricole et s'inscrit dans la logique de responsabilisation des associations professionnelles représentatives ayant atteint une capacité de gestion satisfaisante.

Elle viserait à introduire un prélèvement obligatoire sur la filière (au niveau de l'exportation ou de la transformation) afin d'y appuyer les investissements nécessaires (par exemple sous la forme d'un fonds de garantie ou de bonification d'une ligne de crédit, d'une subvention aux équipements des organisations de base ou d'un soutien à un programme de recherche appliquée...etc.) ; la gestion de chaque Fonds relèverait d'un organe paritaire associant les professionnels de la filière et les bailleurs de fonds impliqués dans son développement, sous le contrôle et la supervision de l'État.

Tout ceci dans le but de favoriser la modernisation de la pratique agricole, l'agrandissement des superficies, l'optimisation des rendements afin d'améliorer les conditions de vie des populations, redynamiser le monde rural en général et l'ancien arrondissement d'Akom II en particulier.

Au final, nous nous rendons compte que l'ancien arrondissement d'Akom II a connu des ascensions. Toutefois, des perspectives en vue de la relance des activités pour un meilleur fonctionnement sont nombreuses. Leur mise en pratique réelle dépendra de la bonne volonté des différents acteurs réunis.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail qui portait sur les mutations agricoles de l'ancien arrondissement d'Akom II, avait pour objectif de faire une étude non seulement sur l'évolution agricole, mais aussi l'apport de ces modifications dans la vie des agriculteurs.

Il ressort de notre analyse que c'est au lendemain des indépendances que le gouvernement camerounais fait de l'agriculture, la base de son économie. Dans le but de promouvoir l'épanouissement des producteurs à travers cette activité.

En effet, entre 1960 et 1970, l'économie connaît une augmentation remarquable de ses principales cultures d'exportation (cacao, café) sur le marché international. Durant les années 80-90, survient une crise économique. L'État est alors obligé de se désengager du secteur agricole, en libéralisant les marchés. Dès lors, ce processus de libéralisation aura pour impact l'implantation au sein de l'ancien arrondissement d'Akom II de deux agro-industries (HEVECAM, SOCAPALM), qui seront à l'origine de l'amélioration de la qualité des produits dans cette localité. Suite à la crise, la zone d'étude va connaître l'entrée d'autres acteurs dans l'activité agricole : les élites urbaines.

La présente étude a consisté à dégager l'apport de ces mutations pour le bien-être des populations et aussi le développement de ladite zone. En étudiant son évolution, nous avons dégagé les différents changements subis par l'agriculture, ainsi que sa contribution au développement de la localité et ses manquements. Il ressort donc que, l'imprégnation de l'élite dans le monde rural a favorisé l'émergence et l'amélioration de la qualité de l'agriculture paysanne.

En fait, l'agriculture qui avait pour objectif au départ l'évolution positive des conditions de vie des populations, et le développement de la localité, s'est

enlisée dans les problèmes qui ont entraîné le mécontentement de la population paysanne. Nous avons entre autres, l'insuffisance des financements, la difficulté de commercialisation et de transformation, la faible fertilité des sols.

Nous pouvons alors dire que cette recherche sur les mutations agricoles de l'ancien arrondissement d'Akom II, nous a permis de constater que celles-ci ne se sont pas faites de façon progressive, mais en dents de scies. Rayonnant par sa production, aujourd'hui l'agriculture fait face à des difficultés. Toutefois, il n'en demeure pas moins que les solutions sont envisagées même comme beaucoup reste à faire, afin de permettre à l'agriculture paysanne d'atteindre l'émergence.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- Sources primaires

1. Archives

◆ Archives de Yaoundé

-ANY, JOCF1941, arrêté du 21 juin portant création de communes mixtes urbaines de Yaoundé et Douala.

-ANY, 1AC8776, Akom II, Centre urbain, création et délimitation, 1963

◆ Archives de HEVECAM, Direction Générale de Nye'été (ARH/DGN)

- ARH/DGN, Convention d'établissement entre le gouvernement de la République du Cameroun et la société HEVECAM Cameroun, 15 septembre 1998.

- ARH/DGN, Rapport du conseil d'administration du 10 septembre 1982.

- ARH/DGN, Rapport de la Banque Mondiale 2002, disponible au MINAGRI, service des archives.

- ARH/DGN, Rapport MINAGRI, 2002.

2. Sources orales

Noms et prénoms des informateurs	Agés	Sexe	Profession/Statut	Date et lieu de l'entretien
Abomo Danais	67ans	F	Cultivatrice	12 février 2015 à Akom II
Aboui Irène	42 ans	F	Ingénieur	06 mai 2014 à Yaoundé
Akono Ndago Jaquiro	63 ans	M	Agriculteur	28 août 2014 à Kirgui

Bella Reine	52 ans	F	Agent de l'Etat retraité	25 février 2015 à Akom II
Benogo Samuel	42 ans	M	Chauffeur HEVECAM	10 octobre 2014 à Akom II
Bouba Ismaël	49 ans	M	Commerçant à HEVECAM	21 avril 2015 à Nye'été
Djepi David	56 ans	M	Ancien chauffeur HEVECAM	28 février 2015 à Nye'été
EkanouEsi'i Madeleine	60 ans	F	Agricultrice	21 avril 2014 à Ngok
Ela Felix	42 ans	M	Agriculteur	06 novembre 2014 à Afanoverg
Ela Jacob	42 ans	M	Agriculteur	27 avril 2015 à Yaoundé
Essindi Yanick	47 ans	M	Agriculteur	12 décembre 2012 à Yaoundé
Essomba François	44 ans	M	Agriculteur	20 avril 2015 à Yaoundé
Etoumou Emilienne	58 ans	F	Agent ONAREF retraité	10 octobre 2014 à Nye'été
EvinaEvine	59 ans	M	Agent HEVECAM	21 avril 2015 à Ngok
EyanoMvondo Rosine	43 ans	F	Médecin	29 décembre 2014 à Yaoundé
Mbang Carole	50 ans	F	Agent de l'Etat retraité	12 novembre 2014 à Yaoundé
Mbeleg André	65 ans	M	Agent SOCAPALM	29 décembre 2014 à Bida
Medjo Pierre	63 ans	M	Agent de l'Etat retraité	05 février 2015 à Yaoundé
Medjo Stéphanie	37 ans	F	Enseignante	10 octobre 2014 à Yaoundé
Meye Joseph	53 ans	M	Agriculteur	28 décembre 2013 à Zingui
Mvondo Paul Martin	47 ans	M	Ingénieur	22 mai 2015 à Yaoundé

NnangaMbozo'o Joseph	40 ans	M	Agricultrice	27 décembre 2014 à Bidou
NnonoEssomba Elise	52 ans	F	Agriculteur	29 mars 2014 à Adjap
OkoPetis	45 ans	M	Commissaire divisionnaire	29 décembre 2014 à Yaoundé
OyonoEla Marcel	57 ans	M	Instituteur	25 octobre 2014 à Nkodong

2 SOURCES SECONDAIRES

a) Ouvrages généraux

- Ki-Zerbo J., *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.
- Lang J. F., *Géographie du Cameroun*, Paris, Hatier, 1973.
- Melingui A., *Géographie du Cameroun*, Paris, Nouvelles Éditions Africaine, 1989.
- Neba S. A., *Géographie moderne de la République du Cameroun*, Éditions Neba, Bamenda, 1987.

b) Ouvrages spécifiques

- Aerts J-J., *L'économie camerounaise : un espoir évanoui*, Paris, Karthala, Collectif africain, 2000.
- Anonyme, *L'industrie camerounaise. Une décennie d'industrialisation*, Paris, Ediafric, Collection Documentation Africaine, 1985.
- Assounou J., *Agriculture d'exportation et bataille de développement en Afrique troicale*, Paris, J. P. Lorage, 1977.
- Elong J. G., *L'élite urbaine dans l'espace agricole africain*, Paris, Harmattan, 2011.
- Gankou J. M., *Echange et développement : l'économie camerounaise*, Paris, Economica, 1985.

- Janin P., *L'avenir des planteurs camerounais. Résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999.
- Koring P., "L'état de l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun", *Politique africaine*, Paris, Karthala, n°22, juin 1986.
- Lenbezat B., *Le Cameroun*, Paris, Nouvelles éditions Latines, 1964.
- Lery F., *Le cacao*, Paris, PUF, 1972.
- Okah Atenga X. E., *La libéralisation des marchés de cacao au Cameroun : impact sur la production et la commercialisation*, Yaoundé, PUY, 2005.
- Ondo T. M., *Analyse des politiques mises en œuvre au Cameroun depuis 1960*, Paris, 2006.
- Ruf F., *Boom et crise du cacao, les vestiges de l'or brun*, Paris, Karthala, 1995.

c) Ouvrages méthodologiques et dictionnaires

- Beaud M., *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de Doctorat, un mémoire de DEA ou de Maîtrise ou tout autre travail universitaire ?*, Paris, La Découverte, 1996.
- Dictionnaire Larousse Maxi poche, 2009, 75.000 définitions, 10000 noms propres, 90 Dictionnaires des villages de l'Océan, « Histoire-Géographie du Cameroun, février 1966.
- Grawitz M., *Méthodologie de la recherche des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11e édition, 1993.
- Gregory C., *Encyclopédia Universalis, Volume 6*, France S.A, 1968.
- N'da P., *Méthodologie de recherche. De la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, Educi, 2002.

- Petit R., Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Le Robert, 1972.

d) Articles et journaux

- Anonyme, “Dynamiques nouvelles de financement et sortie de crise au Cameroun”, Monde en développement, Tome 20, no77/78, 1992.
- Gourade G., “Les complexes qui coûtent chers. La priorité agro-industrielle”, Politique africaine, Paris, Karthala, juin 1984.
- Kanadjou K., “Etude de cas du Cameroun”, Université de Dschang, 2005.
- Kpwang Kpwang R., “Les complexes agroindustriels et leur contribution à la production agricole des populations rurales riveraines : le cas de GMG HEVECAM dans le district de Nyété”, Yaoundé, 2014.
- La voix du paysan, Yaoundé, no257, 1996.
- Courier du Monde Rural, n° 29, avril1999.
- Courier du Monde Rural, n°31, décembre 1997.
- MINAGRI, “Bref aperçu sur la politique agricole mise en place depuis les années 1960“, 2010.
- MINAGRI, DEPA, “Politique agricole : nouveaux défis”, 1999.
- Plan d’Aménagement de la Forêt Communale d’AKOM II/Efoulan, 2010.
- Shepherd A. et Fardfis, “Libéralisation du secteur des cultures d’exportation en Afrique : Bilan”, Bulletin de service agricole de la FAO, no135, 1999.
- Touna Mama, “La politique du crédit et le financement du développement au Cameroun”, in BekoloEbe (dir), Intermédiation financière, 1999.

e) Mémoires et thèses

- Amou'ou J., “Les problèmes du cacao et leur incidence sur la vie des paysans en République Fédérale du Cameroun”, Thèse de doctorat 3e cycle, Université de Bordeaux, 1985.
- Bella H., “Agriculture et croissance économique au Cameroun”, Mémoire d'Ingénieur en Économie ISSEA, 2009.
- Gebert J-F., “Les communauté Bulu contre la plantation industrielle HEVECAM au Cameroun”, Mémoire en Histoire, Université Autonome de Barcelone, 2007.
- Menven J-P., “Impact socioéconomique et environnemental des plantations villageoises d'hévéa dans le district de Nyété”, Mémoire de DIPES II, E.N.S, Université de Yaoundé, 1984.
- Molo J., “Cacaoculture dans l'arrondissement de Mbangassina : analyse de l'évolution spatiale et conflits inhérents de 2000-2012”, Mémoire de DIPES II, Géographie, E.N.S de Yaoundé.
- Ninare F., “Les aspects écologiques de la production chez l'hévéa Brasiliensis au Cambodge”, Thèse de Doctorat de 3e cycle, Université de Yaoundé, 2005.
- Oyebe S., “Le personnel du complexe agroindustriel d'HEVECAM”, Mémoire de DIPES II, E.N.S, Université de Yaoundé, 1984.

f) Décrets et lois

- Décret no75 : 346 (bis) du 30 avril 1975 relative à la création de la société de développement de la culture d'hévéa au Cameroun (HEVECAM).
- A.R.O.N.C.C.Y, loi no 95/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café au Cameroun.
- Décret no62/DF/109 du 31 Mars 1962 portant du discret d'Akom II

- -Décret no92/187 du 12 Septembre 1992 portant création de la commune rurale de Niete

g) Sources électroniques

- [http://cvuc.cn/national/index.php/fr/carte-communal/région du sud/136-association/carte-administrative/sud/ocean/588-kribi-2e](http://cvuc.cn/national/index.php/fr/carte-communal/région_du_sud/136-association/carte-administrative/sud/ocean/588-kribi-2e).
- fr.wikipedia.org/wiki/eco-du-cameroun.
- [www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/ags/Acrsm/export. Pdf/](http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/ags/Acrsm/export.Pdf/).
- Caoutchouc.Microsoft Encarta 2007 (CD) Microsoft corporation, 2008.
- Caoutchouc.Microsoft Encarta 2007 (CD) Microsoft corporation, 2008.



ANNEXES

Annexe N°1 : questionnaire

Annexe N°2: décret portant création de l'arrondissement d'Akom II

Annexe N°3: couvertures courrier du monde rural et la voix du paysan

Annexe N°1 : questionnaire

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE
HIGHER TEACHER TRAINING
COLLEGE

DEPARTEMENT D'HISTOIRE
DEPARTMENT OF HISTORY



QUESTIONNAIRE DE COLLECTE D'INFORMATIONS EN VUE DE LA
REDACTION D'UN MEMOIRE DE DIPES II EN HISTOIRE

A- Identification :

Noms et Prénoms :

Fonction :

Age :

Lieu de résidence :

Date :

B- Questions

Question1 : avant les mutations agricoles quelle était l'organisation agricole ?

Réponse :

.....

.....

Question 2 : selon vous, quelles sont les raisons qui expliquent ces changements ?

Réponse :

.....

.....

Question 3: quels sont les différents produits cultivés et les techniques agricoles ?

Réponse :
.....
.....

Question 4: comment les populations apprécient-elles ces changements ?

Réponse :
.....
.....

Question 5: hors mis le paysans, quels autres acteurs retrouve-t-on dans cette activité?

Réponse :
.....
.....

Question 6: quel est l'état des rapports entre les paysans et les élites ?

Réponse :
.....
.....

Question 7: quels sont les problèmes saillants que la pratique de cette activité rencontre en ce moment?

Réponse :
.....
.....

Question 8: pensez-vous que l'action des élites a amélioré la qualité des produits et les techniques agricoles de cette localité ?

Réponse :
.....
.....

Question 9: quels sont les souhaits formulés en ce moment par les populations, surtout les agriculteurs vis-à-vis de cette activité?

Réponse :
.....
.....

Question 10: comment explique-t-on les différentes mutations connues dans la pratique de cette activité ?

Réponse :
.....
.....

Question 11: est-ce que, selon vous, les fonds obtenus par les exploitants sont bien gérés?

Réponse :
.....
.....

B- Autres information susceptibles de nous éclairer d'avantage sur la question

Contact :

ABOMO MVONDO Paule
Étudiante en Histoire V
ENS, UYI
Tél : 243 – 26 – 43 – 52

Annexe N°2: décret portant création de l'arrondissement d'Akom II

1st Sept. 1966 OFFICIAL GAZETTE OF THE FEDERAL REPUBLIC OF CAMEROON

1247

Décret n° 66-DF-436 du 26 août 1966

portant érection des districts de Yingui, Tonga, Pouma, Akom II et Mvengué en arrondissements.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1^{er} septembre 1961 et notamment ses articles 5 et 6;

Vu le décret n° 61-DF-15 du 20 octobre 1961 fixant l'organisation territoriale de la République fédérale du Cameroun;

Vu le décret n° 62-DF-83 du 12 mars 1962 fixant délimitation territoriale et dénomination des régions administratives de la République fédérale du Cameroun;

Après avis du Premier ministre, chef du Gouvernement du Cameroun oriental,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Le district de Yingui, département du Nkam est érigé en arrondissement.

Le ressort territorial de cet arrondissement demeure celui fixé par l'arrêté n° 640 du 30 décembre 1950 portant création du district de Yingui.

Art. 2. — Le district de Tonga, département du Ndé est érigé en arrondissement.

Le ressort territorial de cet arrondissement demeure celui fixé par le décret n° 61-9 du 3 février 1961 portant création du district de Tonga.

Art. 3. — Le district de Pouma, département de la Sanaga-Maritime est érigé en arrondissement.

Le ressort territorial de cet arrondissement demeure celui fixé par le décret n° 62-DF-343 du 17 septembre 1962 portant création du district de Pouma.

Art. 4. — Les districts d'Akom II et de Mvengué, département de Kribi, sont érigés en arrondissements.

Le ressort territorial de l'arrondissement d'Akom II demeure celui fixé par le décret n° 62-DF-109 du 31 mars 1962.

Le ressort territorial de l'arrondissement de Mvengué demeure celui fixé par l'ordonnance n° 81 du 12 décembre 1959.

Art. 5. — Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République fédérale du Cameroun en français et en anglais.

Yaoundé, le 26 août 1966.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 66-DF-438 du 27 août 1966

accordant une avance de trésorerie de 100 millions de francs à l'Etat fédéré du Cameroun occidental.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1^{er} septembre 1961;

Vu l'article 27/LF/61-62 de la loi de finances n° 61-11 du 14 juin 1961;

Vu l'ordonnance n° 62-OF-4 du 7 février 1962 portant régime financier de la République fédérale du Cameroun,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Une avance de trésorerie de cent millions (100.000.000) de francs est accordée à l'Etat fédéré du Cameroun occidental.

Art. 2. — Cette avance sera payée par le Trésorier central de Yaoundé par imputation sur un compte d'avance à créer.

Decree No. 66-DF-436 of the 26th August 1966

to transform the Districts of Yingui, Tonga, Pouma, Akom II and Mvengue into Sub-divisions.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

Mindful of the Constitution of the 1st September 1961 and especially articles 5 and 6 thereof;

Mindful of decree No. 61-DF-15 of the 20th October 1961 fixing the territorial organization of the Federal Republic of Cameroon;

Mindful of decree No. 62-DF-83 of the 12th March 1962 to fix the territorial delimitation and denomination of the Administrative Regions of the Federal Republic of Cameroon;

After consultation with the Prime Minister, Head of East Cameroon Government,

THEREBY DECREES AS FOLLOWS:

1. The District of Yingui, Division of Nkam shall be transformed into a subdivision.

The territorial jurisdiction of this subdivision shall continue to be that fixed by order No. 640 of the 30th December 1950 to set up the District of Yingui.

2. The District of Tonga, Division of Nde, shall be transformed into a Subdivision.

The territorial jurisdiction of this subdivision shall continue to be that fixed by decree No. 61-9 of the 3rd February 1961 to set up the District of Tonga.

3. The District of Pouma, Division of Sanaga-Maritime, shall be transformed into a Subdivision.

The territorial jurisdiction of this subdivision shall continue to be that fixed by decree No. 62-DF-343 of the 17th September 1962 to set up the District of Pouma.

4. The Districts of Akom II and Mvengue, Division of Kribi, shall be transformed into Subdivisions.

The territorial jurisdiction of Akom II subdivision shall continue to be that fixed by decree No. 62-DF-109 of the 31st March 1962.

The territorial jurisdiction of Mvengue subdivision shall continue to be that fixed by ordinance No. 81 of the 12th December 1959.

5. This decree shall be registered and published in the Official Gazette of the Federal Republic of Cameroon in French and in English.

Yaounde, the 26th August 1966.

EL HADJ AHMADOU AHIDJO.

Decree No. 66-DF-438 of the 27th August 1966

to grant a Treasury advance of 100 million francs to the Federated State of West Cameroon.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

Mindful of the Constitution of the 1st September 1961;

Mindful of article 27/LF/61-62 of Finance Law No. 61-11 of the 14th June 1961;

Mindful of ordinance No. 62-OF-4 of the 7th February 1962 concerning the financial institutions of the Federal Republic of Cameroon,

THEREBY DECREES AS FOLLOWS:

1. A Treasury advance of 100,000,000 francs shall be granted to the Federated State of West Cameroon.

2. This advance shall be paid by the Central Treasurer of Yaounde by charging such sum to an advance account to be created.

Art. 12. — La délégation spéciale procédera par délibération au partage des biens existants ayant constitué le patrimoine matériel de l'ex-commune mixte rurale de Kribi et susceptibles de répartition entre les deux communes. Cette délibération sera soumise à l'approbation du secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Art. 13. — La répartition de l'actif et du passif ainsi que le partage des biens patrimoniaux de l'ancienne commune mixte rurale de Kribi se feront au prorata du chiffre de la population recensée sur les ressorts territoriaux respectifs des deux nouvelles communes.

Art. 14. — Les fonctions du président et des membres de la délégation spéciale sont gratuites.

Art. 15. — Le présent décret sera enregistré et publié en français et en anglais au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun, le texte français faisant foi. Il sera communiqué partout où besoin sera.

Yaoundé, le 31 mars 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Décret n° 62-DF-111 du 31 mars 1962

portant ratification de l'accord de coopération conclu entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et la République fédérale du Cameroun, les 26 mai et 8 décembre 1961.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE,

Vu la Constitution du 1^{er} septembre 1961,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est ratifié l'accord de coopération en matière économique et technique conclu entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et la République fédérale du Cameroun les 26 mai et 8 décembre 1961.

Art. 2. — Le présent décret sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la République fédérale du Cameroun, en français et en anglais, le texte français faisant foi.

Yaoundé, le 31 mars 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Echange de lettres du 26 mai 1961

entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (représenté par son Ambassade à Yaoundé) et le Gouvernement de la République du Cameroun (représenté par le Ministère des Affaires Etrangères) portant sur l'aide du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à la République du Cameroun dans les domaines économique et technique, ainsi que dans les domaines connexes.

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique,

Yaoundé, le 26 mai 1961.

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu récemment entre les représentants de nos deux Gouvernements et de vous faire savoir que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est prêt à fournir son aide au Gouvernement de la République du Cameroun dans les domaines économique et technique, ainsi que dans les domaines connexes, conformément aux dispositions indiquées ci-après :

Article 12. — The special committee will debate the distribution of existing possessions, constituting the material assets of being partitioned between the two communes.

This debate will be submitted for the approval of the Secretary of State for the Interior.

The sharing out of assets and liabilities as well as the distribution of the material assets of the former mixed rural commune of Kribi will be made proportionally to the census of population covering the respective territories of the two new communes.

Article 14. — The functions of the chairman and members of the special committee are gratuitous.

Article 15. — The present decree will be registered and published in French and English in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon, the French text being authentic. It will be notified wherever there will be need.

Yaoundé, the 31st of March, 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Decree No. 62-DF-111 of the 31st of March, 1962

ratifying the agreement of cooperation concluded between the Government of the United States of America and the Federal Republic of Cameroon, the 26th of May and 8th of December, 1961.

THE PRESIDENT OF THE FEDERAL REPUBLIC,

By virtue of the Constitution of the 1st of September, 1961.

DECREES :

Article 1. — The agreement of cooperation on economic and technical matters, concluded between the Government of the United States of America and the Federal Republic of Cameroon on the 26th of May and the 8th of December 1961, shall be ratified.

Article 2. — The present decree shall be registered and published in the *Official Gazette* of the Federal Republic of Cameroon in French and in English, the French text being authentic.

Yaoundé, the 31st of March, 1962.

AHMADOU AHIDJO.

Exchange of Letters of the 26th of May, 1961

between the Government of the United States of America (represented by its Embassy in Yaoundé) and the Government of the Republic of Cameroon (represented by the Ministry of Foreign Affairs) on the assistance furnished by the Government of the United States of America to the Republic of Cameroon in the economic, technical and related fields.

Embassy of the United States of America,

Yaoundé, May 26, 1961.

EXCELLENCY,

I have the honor to refer to recent conversations between representatives of our two Governments and to advise you that the Government of the United States of America will be prepared to furnish to the Government of the Republic of Cameroon economic, technical and related assistance in accordance with the understandings set forth below.

Sous-préfet de Mbouda :

M. Tchana (Ignace), adjoint administratif, précédemment sous-préfet de Company, en remplacement de M. Tzeuton (Jean-Claude), appelé à d'autres fonctions.

— Sous-préfet de Company :

M. Mephou (Philippe), administrateur civil, précédemment sous-préfet de Penka-Michel, en remplacement de M. Tchana (Ignace), appelé à d'autres fonctions.

— Sous-préfet de Dschang :

M. Assongmo (Martin), adjoint administratif, précédemment chef de district de Baham, en remplacement de M. Momo (Bernard), appelé à d'autres fonctions.

— Sous-préfet de Sangmelima :

M. Kouédi (Gaston), secrétaire d'administration, précédemment sous-préfet d'Eholowa, en remplacement de M. Mbonjo Mbonjo (François), appelé à d'autres fonctions.

— Sous-préfet d'Eholowa :

M. Biyo'o Edou (Pierre), secrétaire d'administration, précédemment sous-préfet d'Obala, en remplacement de M. Kouédi (Gaston), appelé à d'autres fonctions.

— Sous-préfet d'Obala :

M. Ondoua (Paul), secrétaire d'administration, précédemment chef de district de Bikok, en remplacement de M. Biyo'o Edou (Pierre), appelé à d'autres fonctions.

N° 66-DF-511 :

Sont nommés pour compter de la date de prise de service :

— Sous-préfet de Pouma :

M. Ekoné Silo (Maurice), adjoint administratif, précédemment sous-préfet d'Eséka, poste transformé.

— Sous-préfet d'Akom II :

M. Nyambi (Emmanuel), secrétaire d'administration, précédemment sous-préfet de Ngoulamakong, poste transformé.

— Sous-préfet de Tonga :

M. Pounh Pounh (Guillaume), adjoint administratif, précédemment chef de district de Makénéé, poste transformé.

— Sous-préfet de Yingui :

M. Badjel (Sylvestre), adjoint administratif, précédemment ancien stagiaire de l'Institut des hautes études d'Outre-mer, poste transformé.

Rectificatif n° 66-DF-494 du 8 octobre 1966

décree n° 66-DF-80 du 25 février 1966 complétant l'article 21 du décret n° 65-DF-351 du 5 août 1965 portant organisation du ministère du travail et des lois sociales.

A l'article premier,

Au lieu de :

« Une délégation du ministère du travail et des lois sociales est créée au Cameroun occidental. Son siège est à Bua. Elle est dirigée par un délégué ayant rang de chef de service. »

Lire :

« Une délégation du ministère du travail et des lois sociales est créée au Cameroun occidental. Son siège est à Bua. Elle est dirigée par un délégué ayant rang de directeur de service. »

(Le reste sans changement.)

Sub-Prefect of Mbouda:

Mr. Ignace Tchana, Assistant Executive Officer, formerly Sub-Prefect of Company, in replacement of Mr. Jean-Claude Tzeuton, transferred to other duties.

— Sub-Prefect of Company:

Mr. Philippe Mephou, Administrative Officer, formerly Sub-Prefect of Penka-Michel, in replacement of Mr. Ignace Tchana, transferred to other duties.

— Sub-Prefect of Dschang:

Mr. Martin Assongmo, Assistant Executive Officer, formerly District Head of Baham, in replacement of Mr. Bernard Momo, transferred to other duties.

— Sub-Prefect of Sangmelima:

Mr. Gaston Kouédi, Executive Officer, formerly Sub-Prefect of Eholowa, in replacement of Mr. François Mbonjo Mbonjo, transferred to other duties.

— Sub-Prefect of Eholowa:

Mr. Pierre Biyo'o Edou, Executive Officer, formerly Sub-Prefect of Obala, in replacement of Mr. Gaston Kouédi, transferred to other duties.

— Sub-Prefect of Obala:

Mr. Paul Ondoua, Executive Officer, formerly District Head of Bikok, in replacement of Mr. Pierre Biyo'o Edou, transferred to other duties.

No. 66-DF-511:

The undermentioned persons are appointed as follows with effect from the date of assumption of duties:

— Sub-Prefect of Pouma:

Mr. Maurice Ekoné Silo, Assistant Executive Officer, formerly Sub-Prefect of Eséka (transformed post).

— Sub-Prefect of Akom II:

Mr. Emmanuel Nyambi, Executive Officer, formerly Sub-Prefect of Ngoulamakong (transformed post).

— Sub-Prefect of Tonga:

Mr. Guillaume Pounh Pounh, Assistant Executive Officer, formerly District Head of Makénéé (transformed post).

— Sub-Prefect of Yingui:

Mr. Sylvestre Badjel, Assistant Executive Officer, formerly trainee of the « Institut des Hautes Etudes d'Outre-mer » (transformed post).

Corrigendum No. 66-DF-494 of the 8th October 1966

to decree No. 66-DF-80 of the 25th February 1966 to complete article 21 of decree No. 65-DF-351 of the 5th August 1965 organizing the Ministry of Labour and Social Legislation.

Article 1:

Instead of:

« A delegation of the Ministry of Labour and Social Legislation shall be set up in West Cameroon. Its Headquarters shall be located at Bua. It shall be managed by a delegate having the rank of Service Head. »

Read:

« A delegation of the Ministry of Labour and Social Legislation shall be set up in West Cameroon. Its Headquarters shall be located at Bua. It shall be managed by a delegate having the rank of Service Director. »

(The rest shall remain unchanged.)

Annexe N°3: couvertures courrier du monde rural et la voix du paysan



MONDE RURAL

Bulletin d'information et de formation pour le monde rural | N° 31 | Avril 1999 | Prix : 200 F CFA

DOSSIER Commercialisation
des produits agricoles

Les organisations paysannes face aux défis du "libre marché"




<p><u>Agriculture et environnement</u></p> <p>Cameroun : un modèle d'intégration de l'agriculture et de l'élevage</p>	<p><u>Nord et Extrême-Nord</u></p> <p>Filière oignon : un atout dans la lutte contre la pauvreté</p>	<p>Droits de l'homme et droits civiques :</p> <p>Echos du séminaire atelier de Maroua</p> <p>Bon à savoir : Le séchoir artisanal</p> <p>Santé et nutrition :</p> <p>Comment purifier notre sang ? ...obtenir la farine de soja ?</p>
--	---	--

Les dynamiques féminines

MONDE RURAL

Bulletin d'information et de formation pour le monde rural • N° 29 • Décembre 1997 • Prix : 200 F CFA

Les banques villageoises : des projets de plus ?



Nord et Extrême-Nord
La filière oignon
s'organise

Le mouvement paysan
en Afrique de l'ouest :
un exemple à suivre

Pipeline Tchad-Cameroun

Quelles Retombées
économiques
et quels risques
écologiques ?



LA VOIX DU PAYSAN

Mensuel bilingue d'information, de formation et de débat sur le monde rural
Directeur de la publication : Bernard Njonga * N° 60 * JANVIER 1997 * 200 FCFA

FICHE TECHNIQUE
**Comment
fabriquer
du fromage
à la maison**
Pages 6 à 8



PHOTO MAURICE ASCANI

**Le coton
en Afrique francophone**

**Faut-il Libéraliser
la poule aux
oeufs d'or ?**

Page 10

Libéralisation : café-cacao

TABLE DES MATIERES

DEDICACE _____	ii
REMERCIEMENTS _____	iii
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS _____	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS _____	vi
LISTE DES TABLEAUX _____	vii
GLOSSAIRE _____	viii
RESUME _____	ix
ABSTRACT _____	x
INTRODUCTION GENERALE _____	1
1. Les raisons du choix du sujet _____	2
2. Cadre spatial et temporel _____	3
3. Définition des concepts _____	4
4. Revue critique de la littérature _____	5
5. Problématique _____	6
6. Approche méthodologique _____	7
7. Difficultés rencontrées _____	8
8. Plan du travail _____	9
CHAPITRE –I- CARTOGRAPHIE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS L’ANCIEN ARRONDISSEMENT D’AKOM II _____	11
A. PRESENTATION DES ATOUTS PHYSIQUES ET HUMAINS DE L’ANCIEN ARRONDISSEMENT D’AKOM II _____	11
2. Présentation physique _____	12
2. Présentation humaine _____	17

	96
B. UNE DIVERSITE DE PRODUITS AGRICOLES _____	20
1. Les cultures dites de rente _____	20
2. Les produits vivriers _____	22
CHAPITRE –II- LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES 80-90 ET SON INCIDENCE SUR LA PRODUCTION AGRICOLE DANS L’ANCIEN ARRONDISSEMENT D’AKOM II _____	27
A. LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES 80-90 _____	27
1. Les causes de la crise _____	28
2. Le désengagement de l’Etat et son incidence sur la production agricole des paysans de l’ancien arrondissement d’Akomi II _____	32
B. LA PERCEE DES NOUVELLES CULTURES DE RENTE _____	34
1. Le rôle de la GMG HEVECAM _____	35
2. La SOCAPALM _____	39
CHAPITRE –III- LA MONTEE SPECTACULAIRE DE L’AGRICUL- TURE DES ELITES _____	43
A. LES FACTEURS DE L’INSERTION DES ELITES DANS LA PRODUCTION AGRICOLE _____	43
1. L’effondrement du mythe du fonctionnariat _____	44
2. La recherche d’une activité de capitalisation noble et sécuritaire _____	45
B. LE NOUVEAU VISAGE DE L’AGRICULTURE DANS L’ANCIEN ARRONDISSEMENT D’AKOM I _____	47
1. Les plantations paysannes _____	47
2. Les plantations des élites _____	53
CHAPITRE –IV- PROBLEMES ET PERSPECTIVES _____	61

A. PROBLEMES	61
1. Le financement de l'agriculture	61
2. La commercialisation et la transformation	64
B. PERSPECTIVES	69
1. Les opportunités agricoles du port en eau profonde de Kribi	69
2. La nécessité d'une réorganisation et d'un financement efficace de l'agriculture paysanne en vue de son arrimage à la marche du Cameroun vers son émergence	70
CONCLUSION GENERALE	76
SOURCES ET REFERENCES	78
BIBLIOGRAPHIQUES	78